

# RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2018

RAPPORT INTRODUCTIF AU DÉBAT  
D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2019



Annemasse **Agglo**  
Annemasse - Les Voirons Agglomération

[www.annemasse-agglo.fr](http://www.annemasse-agglo.fr)

La politique de développement durable d'Annemasse Agglo s'exprime dans de nombreuses thématiques qui s'emboîtent et dépassent les simples objectifs « environnementaux », en visant des enjeux en matière d'action économique ou sociale. Elle cherche alors à répondre à un double objectif de :

- Préservation de ses ressources et de son environnement :
  - o préservation de la biodiversité, des espaces naturels et agricoles, des paysages,
  - o préservation de la ressource en eau,
  - o meilleure collecte et valorisation des déchets et des matériaux inertes,
  - o et de préservation de la qualité de l'air et du climat, en limitant la consommation d'énergie fossile et le rejet de gaz à effet de serre,
- Adaptation du territoire aux enjeux de demain, en termes environnementaux, économiques et sociétaux :

Notre territoire connaîtra des impacts directs liés aux enjeux climatiques (notamment la hausse du prix des carburants d'origines fossiles). De plus, son intégration dans la grande métropole transfrontalière impactera fortement notre futur, avec son corollaire de croissance de population et d'intégration urbaine. En ce sens, les principaux enjeux de cette évolution nous semblent être :

- o l'adaptation des acteurs économiques aux nouveaux enjeux énergétiques pour maintenir leur compétitivité,
- o le besoin d'adapter la mobilité à un modèle « métropolitain », capable de préserver à terme un système fonctionnel et autour duquel le développement urbain devra s'organiser,
- o le besoin de construire un modèle de développement urbain équilibré, suffisamment dense pour préserver des marges de développement et économe en ressources, et suffisamment « humain » pour améliorer la qualité de vie dans les espaces centraux et capable d'assurer une vraie mixité sociale. L'enjeu est également d'assurer la présence de végétation et de biodiversité dans l'espace urbain car elles sont sources d'oxygénation et de qualité de vie,
- o enfin, le contexte social du territoire étant particulier du fait d'une importante diversité de nationalités et d'un flux régulier de population de « passage », il semble primordial de travailler à une cohésion sociale favorisant l'intégration.

Conformément à l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle 2) et au décret d'application n°2011-687 du 17 juin 2011, il est demandé aux collectivités de plus de 50 000 habitants d'élaborer, préalablement au débat d'orientation budgétaire, un rapport sur la situation en matière de développement durable.

A travers ce présent document, Annemasse Agglo souhaite valoriser les actions mises en œuvre en faveur du développement durable. **Tout en rappelant les principales démarches engagées au sein de la collectivité et sur le territoire en matière de développement durable, l'édition 2018 vise à présenter les « nouveautés » mises en place en 2018.**

Ce rapport constitue une analyse du fonctionnement de la collectivité et de ses politiques publiques développées au regard des cinq finalités du développement durable :

- Lutte contre le changement climatique,
- Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations,
- Epanouissement de tous les êtres humains,
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ce rapport de développement durable est scindé en deux parties :

### **Partie n°1 : le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes d'Annemasse Agglo**

- 1 • La gestion des ressources humaines
- 2 • La gestion durable du patrimoine d'Annemasse Agglo
- 3 • Les pratiques durables des services.

### **Partie n°2 : le bilan des actions, des politiques publiques et des programmes mis en œuvre par Annemasse Agglo sur le territoire**

Cette seconde partie sera organisée autour des cinq finalités du développement durable telles que mentionnées à l'article L. 110-1 du code de l'environnement.

## Sommaire

### **1ERE PARTIE : LA GESTION DU PATRIMOINE ET ACTIVITES INTERNES D'ANNEMASSE AGGLO ..... 5**

1.1 La gestion des ressources humaines et du développement de l'emploi. ....	5
Gestion du personnel .....	5
Les relations sociales .....	7
1.2 La gestion durable du patrimoine d'Annemasse Agglo .....	8
Les bâtiments .....	8
Le Parc Auto .....	10
Préservation de la ressource en eau et des milieux naturels .....	11
1.3 Les pratiques durables des services .....	16
Déploiement des pratiques de mutualisation .....	16
Dématérialisation et rationalisation de l'utilisation des documents papiers .....	17
Une gestion des archives raisonnée .....	18
Economie circulaire et mise en place du tri dans les bureaux d'Annemasse Agglo .....	18
Rationalisation des déplacements des agents .....	19
Entretien des espaces verts .....	20
Services Entretien des locaux et Gardiens de gymnase .....	21

### **2EME PARTIE : POLITIQUES PUBLIQUES MISES EN ŒUVRE PAR ANNEMASSE AGGLO SUR SON TERRITOIRE ..... 22**

2.1 Lutte contre le changement climatique.....	22
Le projet de territoire du Grand Genève, une démarche de planification transfrontalière intégrant le développement durable.....	22
Le Schéma de Cohérence Territoriale, le document de planification d'Annemasse Agglo.....	23
La stratégie Climat Air Energie d'Annemasse Agglo .....	25
Le Plan de Déplacements Urbains .....	31
Les grands projets de mobilité alternative du territoire .....	34
Un projet d'écoquartier durable et structurant : le projet Etoile Annemasse-Genève.....	40
La politique Habitat d'Annemasse Agglo .....	41
2.2 Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources .....	45
La préservation des espaces naturels et de l'agriculture .....	45
La politique foncière.....	49
Collecte des déchets sur le territoire d'Annemasse Agglo .....	50
2.3 Epanouissement de tous les êtres humains.....	53
Le Très Haut Débit.....	53
Politique de l'Habitat .....	55

Amélioration de l'accessibilité de la ville notamment pour les personnes handicapées.....	57
Mesures en faveur de l'accès de tous à la culture et au sport .....	58
Des mesures visant à améliorer les conditions de vie des personnes sans domicile stable .....	59
2.4 Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations .....	61
Cohésion sociale.....	61
Politique en faveur du jeune public .....	62
2.5 Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.....	63
La mise en œuvre de la stratégie globale de développement économique sur son axe « Ville durable » .....	63
Vers le management des centralités commerciales d'Annemasse Agglo .....	64
Des espaces et outils dédiés aux entreprises durables .....	66
La promotion d'un tourisme durable et rayonnant.....	67
Le balisage des sentiers de randonnée .....	69
Le téléphérique du Salève, un lieu touristique à préserver .....	70
Une poursuite de la dynamique de coopération avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR).....	72
La labellisation d'un « Campus des métiers et des qualifications » transfrontalier, thématisé sur la construction durable et innovante.....	73
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>74</b>

Crédits photographiques :

Stéphane Couchet, Fotolia, Annemasse Agglo, Pierre Albouy, Néosphères, Urbanis, Paipai

## 1ère partie : La gestion du patrimoine et activités internes d'Annemasse Agglo

L'analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des actions est intégrée à la présentation de ces actions.

### 1.1 La gestion des ressources humaines et du développement de l'emploi.

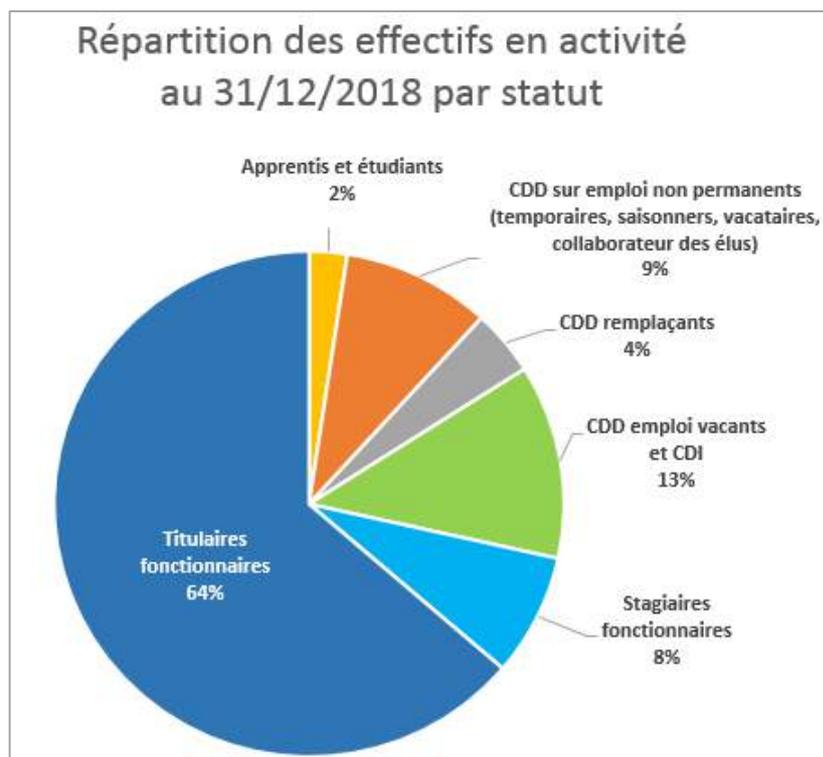
#### Gestion du personnel

Annemasse Agglo a développé une politique de recrutement ouverte à tout candidat, dans le strict respect des règles d'emplois définies par le statut de la fonction publique territoriale (loi 83-634 du 13 juillet 1983 et notamment articles 4 et 5, 35, 38). Le recrutement se fait en toute transparence : tous les postes vacants sont publiés via le Centre De Gestion de Haute Savoie (CDG74), le site internet de l'Agglo, voire la presse locale, la presse spécialisée, pôle emploi et la mission locale. Les agents sont recrutés sur la seule base de leurs compétences.

Annemasse Agglo est signataire de la Charte de la diversité pour conforter son positionnement d'une collectivité prônant la diversité et la non-discrimination. En 2018, La collectivité a également rédigé sa propre charte de recrutement, fruit d'un travail collaboratif validé par les représentants du personnel, et appliqué.

Cette charte a pour objectif d'inscrire la collectivité dans une démarche de recrutement basée sur la transparence et le respect des candidats. Elle constitue un guide méthodologique pour l'encadrement afin de sécuriser le recrutement et ses modalités pratiques. Dans une perspective d'anticipation de l'évolution des compétences, cette charte instaure également les prémices de la mobilité interne au sein d'Annemasse Agglo.

Le développement des compétences et le maintien de l'employabilité est favorisé par le départ en formation des agents. En 2018, 1296 jours de formation ont été réalisés, dont 210 jours en hygiène et sécurité et 333 jours en management.

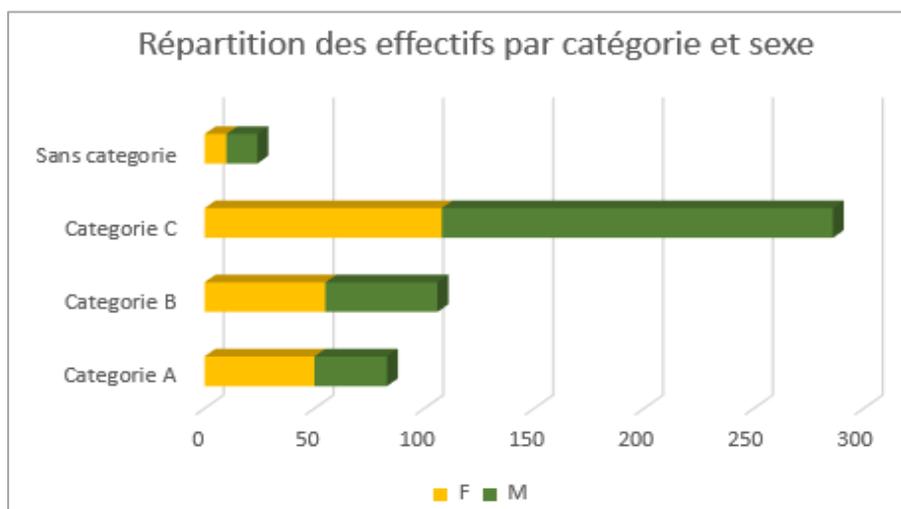
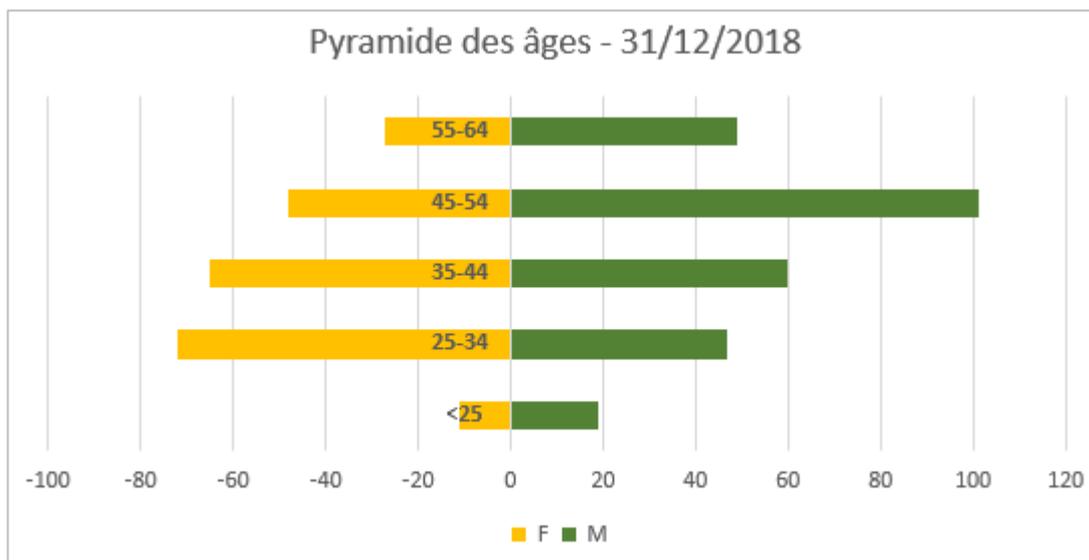


Au 31/12/2018, l'effectif d'Annemasse Agglo était composé de 499 agents en activité, tous statuts confondus. Par ailleurs, 17 élus sont indemnisés à cette date, ainsi que 3 chômeurs et 4 réversions de Supplément Familial de Traitement.

La majorité des agents d'Annemasse Agglo sont fonctionnaires (72%), comme le montre le graphique ci-contre.

En analysant la pyramide des âges, on peut constater que de nombreux agents ont plus de 54 ans (15.23% soit 76 agents), ce qui implique dans les années à venir des départs progressifs en retraite et par conséquent, la nécessité d'assurer un transfert de connaissances et des formations au préalable auprès des remplaçants à recruter. On peut également souligner la présence de 30 jeunes de moins de 25 ans.

L'âge moyen des agents est de 42 ans pour l'ensemble la collectivité.



Le graphique ci-contre illustre la répartition des catégories par sexe au 31/12/2018.

Sur 499 agents, la collectivité compte 223 sont des femmes, soit 45%, et 276 hommes, soit 55%.

Il est à souligner que les femmes sont les plus représentées

parmi la catégorie A.

Parmi les catégories B, la répartition homme et femme est équilibrée.

Il s'avère que les hommes détiennent la plus grande proportion d'agent en catégorie C. Cela s'explique par les compétences gérées en régie directe de l'Agglo (eau, assainissement, ordures ménagères) et de ce fait la teneur des postes de la collectivité : les postes d'application techniques sont nombreux et généralement plus demandés par des candidats de sexe masculin.

## Les relations sociales

### **Le Comité Technique 2018**

Le Comité Technique (CT) comprend 10 membres titulaires et 10 membres suppléants. Il est composé en nombre égal de 5 représentants titulaires du Conseil Communautaire et 5 suppléants ainsi que de 5 représentants du personnel titulaires et 5 suppléants.

Cette instance donne son avis sur les questions liées à organisation de l'administration et des services, la formation, la mutualisation ou est simplement informée (déclaration annuelle des travailleurs handicapés, suppressions d'emplois, etc. ...).

Le Comité technique s'est réuni 5 fois sur l'année 2018 pour traiter notamment des points suivants :

- Le Schéma Directeur des Ressources Humaines (SDRH)
- La charte de recrutement
- Les créations de services communs et mutualisés ainsi que de nouvelles mises à disposition de personnel auprès d'autres collectivités (Informatique, Maison de l'Habitat, délégué RGPD, achat public, Zones d'Activités Economiques)
- Le rapport de situation comparée sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- Présentation du bilan social 2017

### **Le Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail 2018**

Le Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) comprend 12 membres titulaires et 12 membres suppléants. Il est composé en nombre égal de 6 représentants titulaires du Conseil Communautaire et 6 suppléants, ainsi que de 6 représentants du personnel titulaires et 6 suppléants.

Il est appelé à donner son avis sur des questions relatives aux conditions de travail des agents, par exemple, l'analyse des risques professionnels ou la protection de la santé et de la sécurité des agents dans leur travail.

Le CHSCT s'est réuni 2 fois en 2018.

Les thèmes principaux abordés concernaient :

- plan de prévention Santé Sécurité au Travail, partie intégrante du SDRH
- mise en place d'Assistants de Prévention : point d'étape
- nouveau médecin de prévention et nouvel Agent Chargé d'une Fonction d'Inspection (ACFI) en santé et sécurité pour l'Agglo
- point sur le projet de procédure Agression
- projet de communication sur la RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur handicapé), en vue d'inciter les potentiels bénéficiaires
- point sur la journée Bien-être du 17 mai 2018 et ses suites
- analyse des pratiques ayant des incidences sur les Troubles Musculo Squelettiques (TMS) et expérimentation sur la Direction de la gestion des déchets.
- questionnement sur l'adaptation aux besoins des visites médicales et infirmières de prévention
- besoin de rappels en communication autour du protocole addictions
- procédure de soutien psychologique
- réflexion sur l'aménagement des locaux

### **La démarche Qualité de Vie au Travail (QVT)**

Pour prévenir des Risques Psycho Sociaux (RPS), réduire l'absentéisme et améliorer globalement la santé de son personnel en augmentant son attractivité, Annemasse Agglo met en place une démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail (QVT).

Cette démarche initiée par la CHSCT en 2016 est portée par les Ressources Humaines et soutenue par le Comité de Direction (CODIR).

### **Elections professionnelles 2018**

Le 6 décembre 2018, les agents d'Annemasse Agglo ont voté pour leurs représentants du personnel pour la période 2019-2022. Trois syndicats (CFDT, FO et CGT) ont été élus pour siéger aux instances locales, pour 4 sièges titulaires au comité technique et 5 sièges titulaires pour le Comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail.

## **1.2 La gestion durable du patrimoine d'Annemasse Agglo**

### **Les bâtiments**

#### **Mise en place de la stratégie de rénovation du patrimoine bâti d'Annemasse Agglo**

##### **✚ Stratégie de rénovation du patrimoine bâti d'Annemasse Agglo**

En 2018, les premières opérations de rénovation énergétique de bâtiments, issues de l'audit énergétique et de Plan d'Action Climat Air Energie sont en cours : tennis des Verchères, centre aéré de La Bergue, établissement SCAIME, Maison de Michel Butor...

L'intervention sur les 7 gymnases gérés par la collectivité apparaît ensuite comme un enjeu principal : ils pèsent pour 20% de la facture énergétique du patrimoine bâti d'Annemasse Agglo (hors Château Bleu) et près d'un tiers des émissions de CO2. L'enjeu d'une intervention sur ces bâtiments est donc prépondérant dans la stratégie d'amélioration énergétique. Il s'agit d'investissements relativement lourds (entre 700 000 et 1 200 000 €HT par établissement), à la fois sur l'enveloppe, la production/distribution d'énergie, la ventilation, l'éclairage et la régulation.

Plutôt que d'étaler dans le temps, gymnase par gymnase, les travaux d'amélioration énergétique, il paraît judicieux d'examiner l'intérêt du recours à un ou des contrats de performance énergétique, permettant de regrouper les interventions en déployant certaines solutions directement sur plusieurs sites simultanément (la régulation par exemple, avec probablement un système de gestion centralisée permettant d'ajuster et de suivre au mieux les profils d'utilisation des gymnases).

C'est sur ces bases qu'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sera lancée début 2019 pour analyser la pertinence et le meilleur périmètre à envisager (bâtiments, types de travaux, etc...), les modalités de financement et de montage contractuel les mieux adaptées pour la mise en place de ce type de contrat sur le patrimoine bâti de l'Agglo. Il s'agira également de bâtir la future consultation d'opérateurs.

##### **✚ Amélioration des installations thermiques existantes**

Des travaux d'amélioration du fonctionnement des installations thermiques du siège de la communauté d'agglomération ont été conduits pendant l'année 2018 : compléments sur l'équipement de gestion technique des installations, modification des consignes de régulation, suivi des températures. Ces interventions ont permis d'améliorer le confort des utilisateurs en maîtrisant la consommation d'énergie (-12% sur les 12 derniers mois par rapport aux périodes précédentes).

### ✚ Conduite d'opérations énergétiques

Les premières opérations de rénovation énergétique ont été lancées en 2017 et les études se sont déroulées sur l'année 2018 :

- rénovation énergétique des locaux du Club du complexe de tennis des Verchères (enveloppe de travaux de 270 000 €HT pour une réduction de 58% des consommations d'électricité, hors éclairage des courts) ; démarrage des travaux prévu fin février 2019
- rénovation des façades du bâtiment industriel hébergeant l'entreprise SCAIME sur le Technosite Altea (700 000 €HT d'enveloppe de travaux pour la rénovation complète des façades : isolation, menuiseries) ; démarrage des travaux prévu en mars 2019.



De nouvelles opérations ont été lancées comme la rénovation énergétique du centre aéré de La Bergue (en phase d'avant-projet fin 2018 ; objectif de -50% de consommation d'énergie) et l'aménagement de la Maison de Michel Butor (raccordement au réseau de chaleur bois de la commune de Lucinges pendant l'été 2018 ; travaux de réaménagement et d'amélioration prévus en 2019).

### ✚ Acquisition d'un outil de suivi des consommations d'énergie - sensibilisation des utilisateurs

La solution de suivi des consommations et des factures de fluides « Energisme » a été acquise ; elle est en cours de mise en place fin 2018. Elle permettra un suivi régulier de l'ensemble des consommations d'énergie et des bilans périodiques.

### ✚ La création du Pôle des Solidarités

En 2016, Annemasse Agglo a acheté le bâtiment de l'ancienne Banque Alimentaire de Haute Savoie à Annemasse afin d'en faire un bâtiment à vocation sociale, à l'échelle de l'agglomération : le « Pôle des Solidarités » qui abrite les locaux des Restos du Cœur, l'hébergement d'urgence hivernal et l'accueil de jour. Les études ont été conduites sur l'année 2018 avec une attention particulière aux performances énergétiques et un objectif de positionnement sur un niveau BBC-rénovation.

La consultation travaux a été lancée fin 2018.

### ✚ La réhabilitation du bâtiment de l'Office du Tourisme

La transformation de l'Office de Tourisme en Maison de la Mobilité, opération intégrée au projet de Pôle d'Echange Multimodal, est en cours. Le bâtiment a été livré en novembre 2018. Avec un niveau de consommation BBC-rénovation et le raccordement au réseau de chaleur bois de la Ville d'Annemasse (BEA), il allie préservation, valorisation patrimoniale et performance énergétique.



## Le Parc Auto

Depuis de nombreuses années, la gestion du parc auto d'Annemasse Agglo est raisonnée. L'utilisation de produits propres est toujours privilégiée (huiles, liquides divers, etc...) et lors de l'acquisition de nouveaux véhicules, leur achat tient compte de leur taux d'émission de CO2.

Les parcs autos d'Annemasse Agglo, d'Annemasse et de Gaillard ont été mutualisés ce qui a permis d'assurer l'utilisation de tous les véhicules et de ne pas rouler avec des véhicules trop anciens donc polluants.

Les camions tiennent compte des évolutions des motorisations plus "propres". Les bennes à ordures ménagères effectuant de nombreux arrêts-démarrages au cours de la collecte, les investissements se sont orientés vers des véhicules à boîte de vitesse automatique, gérée électroniquement pour réguler sans surconsommation les démarrages et permettre d'économiser sur la longévité des boîtes.

Annemasse Agglo a la volonté d'agir pour diminuer l'impact de ses véhicules sur la qualité de l'air. Malgré sa dotation en véhicules à faibles émissions, le parc d'Annemasse Agglo compte environ 230 véhicules thermiques, ce qui représente un poste important d'émissions de polluants atmosphériques. Ainsi un travail a été mené en vue d'établir une méthodologie de renouvellement ambitieuse du parc auto de la collectivité, en fonction des besoins et des usages des véhicules. Annemasse Agglo a pour ambition de dépasser l'objectif réglementaire d'acquisition de 20% de « véhicules à faibles émissions » lors du renouvellement du parc afin de baisser l'impact de son activité sur la qualité de l'air du territoire.

### **Etude et accompagnement à la définition d'une stratégie de renouvellement de véhicules**

Un prestataire a réalisé en 2017 le diagnostic du parc auto. Ce dernier a été présenté au 1<sup>er</sup> semestre 2018. L'analyse précise du parc de véhicules ainsi que des modalités d'utilisation et de gestion de ce dernier ont permis de dresser des premières pistes de préconisations. L'année 2019 sera consacrée à la validation de la stratégie de renouvellement du parc.

### **Achat de véhicules à faibles émissions**

Annemasse Agglo s'est d'ores et déjà engagée dans la mutation d'une partie de sa flotte vers des véhicules à faibles émissions. Ainsi, sur les 4 véhicules pressentis, 3 ont été achetés :

- 2 véhicules électriques en décembre 2017 puis en mars 2018, destinés à la maison de l'eau et au service assainissement.
- 1 véhicule hybride en novembre 2017, destiné à la Direction Générale des Services.

Le parc auto en quelques chiffres :

- la moyenne d'âge du parc est de 7,9 ans
- 54 % du parc est constitué de véhicules gasoil
- 39 % du parc est constitué de véhicules essence
- 2 % du parc est constitué de véhicules électriques, soit deux citadines (Renault Zoé), dont une mise à disposition de Citiz pour l'autopartage, et un utilitaire léger (Renault Kangoo).
- 4 % du parc est constitué de vélos, dont 3 électriques (2 ont été acquis en 2018)
- 1% du parc est constitué de voiture hybride

### **Autopartage**

Annemasse Agglo a travaillé avec le réseau Citiz pour proposer un service d'autopartage original associant secteurs public, privé et particuliers afin de réduire les émissions de polluants atmosphériques sur le territoire.

En 2018, le territoire d'Annemasse Agglo est maillé par 5 stations d'autopartage.

Les agents d'Annemasse Agglo veillent à utiliser en priorité ce service pour leurs déplacements professionnels, si les véhicules sont disponibles. Pour comparaison :

- en 2017 les agents d'Annemasse Agglo ont réalisé environ 26 150 km avec les deux véhicules garés devant l'hôtel d'agglo.
- en 2018, de janvier à septembre, près de 25 120 km ont déjà été réalisés avec ces deux mêmes véhicules.

Le changement d'habitude s'est bien effectué et les utilisateurs sont satisfaits de ce nouveau fonctionnement. Chaque année les inscriptions au service d'autopartage sont relancées auprès des salariés et de nouvelles cartes sont faites.

Les particuliers utilisent également ces véhicules (près de 44 000 km réalisés en 2017).

## Préservation de la ressource en eau et des milieux naturels

### **Annemasse Agglo : une collectivité « eau-responsable »**

Pour son engagement de service public, Annemasse Agglo a été labellisée « ville eau-responsable ». Vision partagée soutenant l'action pour une eau durable dans des territoires résilients et agréables à vivre, le label « eau-responsable » a été déterminé par les principes de l'IWA (International Water Association) et permet de mettre en œuvre un service public qui va au-delà de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. C'est dans ce cadre qu'Annemasse Agglo identifie régulièrement des mises en œuvre de solutions pour la gestion des eaux. Cet engagement offre également un cadre et des actions concrètes pour agir à la hauteur de l'enjeu climatique.

Quatre thématiques peuvent être développées :

#### **✚ Adaptation au changement climatique - Préservation de la ressource**

##### ***Réduction des consommations d'eau***

Afin de réduire les consommations en eau, Annemasse Agglo se sert de ressources en eau alternatives à l'eau potable pour assurer des interventions d'entretien (hydrocurage, arrosage des espaces verts, etc). La Maison de l'Eau est d'ailleurs équipée d'une cuve de récupération d'eau de pluie et la STEP Ocybèle d'une borne de puisage mettant à disposition de l'eau épurée sortie de la STEP.



Enfin, pour chaque permis de construire instruits par Annemasse Agglo et cela au titre de sa compétence eaux pluviales, les pétitionnaires sont enjoint à infiltrer les eaux de pluie lorsque c'est possible.

##### ***Réduction des pertes en eau***

Annemasse agglo a engagé un travail important de lutte contre les pertes sur ces réseaux d'alimentation en eau potable depuis de nombreuses années. Ce travail a permis de réduire en 10 ans les pertes en eau de près d' 1'000'000 m3 par an. Le rendement des réseaux fin 2017 était de 82 %, supérieur à la moyenne nationale et départementale.

#### **✚ Diminuer l'impact sur l'environnement**

##### ***Réduction des rejets d'assainissement***

Annemasse-Agglo poursuit chaque année son programme de renouvellement du réseau d'assainissement permettant de réduire drastiquement les rejets au milieu par temps de pluie : par réhabilitation intérieure des réseaux ou par mise en séparatif des eaux pluviales par rapport aux eaux usées.

### **Optimisation du traitement des eaux usées**

La filière boues de l'usine Ocybèle est dotée d'un étage de traitement par digestion permettant de diminuer de près de moitié le volume des boues évacuées du site. Ces boues produites sont ensuite évacuées vers la *Compostière de Savoie* pour y être valorisées en compost normé.

Afin de toujours mieux préserver l'environnement, Annemasse Agglo va aujourd'hui plus loin dans le traitement des eaux usées en construisant à partir de 2019 une unité permettant le traitement de l'azote avant rejet dans le milieu naturel. Des travaux d'amélioration de la Station d'épuration suivront pour garantir dans le temps le parfait traitement des 6'600'000 m<sup>3</sup> d'eaux transitant chaque année dans l'usine de dépollution.

Annemasse Agglo souhaite aller plus loin dans le traitement des eaux usées en intégrant le traitement des micropolluants, notamment les résidus médicamenteux.

Dans le cadre d'une coopération transfrontalière, un travail est engagé pour finaliser l'élaboration d'un tel projet.

### **✚ Adaptation au changement climatique - Prévenir les événements climatiques extrêmes**

Dans un souci de prévenir les événements climatiques extrêmes, l'Agglo favorise l'infiltration et généralise la rétention des eaux pluies à la parcelle dans le cadre des constructions neuves ; un zonage pluvial doit être adopté en 2019.

Dans le cadre des travaux d'investissements effectués par Annemasse Agglo sur ces réseaux d'eaux pluviales, la recherche de solution de permettant une désimperméabilisation est systématiquement recherchée, par la construction, lorsque cela est possible, de réseaux et bassins infiltrants.

### **✚ Développer l'efficacité énergétique des services d'eau et d'assainissement**

#### **Réduction des consommations d'énergie**

Des efforts sont également réalisés au niveau de la consommation d'énergie. En effet les consommations électriques des installations de traitement d'eau potable et d'eaux usées sont suivies et réduites, avec la mise en place de variateurs aux moteurs consommateurs d'électricité.

Pour économiser l'énergie, la station d'épuration Ocybèle de Gaillard est équipée d'équipement permettant de réduire sa consommation électrique.

#### **Production d'énergie renouvelable**

Les bâtiments du service Eau et Assainissement sont dotés de plusieurs équipements assurant une production d'électricité ou de chaleur locale et renouvelable :

- la Maison de l'Eau est équipée de panneaux photovoltaïques pour une production d'électricité.
- aussi, une turbine, installée sur l'arrivée d'eau d'un captage à Saint-Cergues, permet à l'installation d'être autonome énergétiquement et d'assurer un dosage de la désinfection des eaux de captage à l'électricité produite.
- en relation avec une start up innovante, Annemasse Agglo a installé une micro-turbine sur un tronçon du réseau d'eau potable, permettant d'alimenter électriquement les instrumentations sur ce site isolé. Ces test s'ils s'avèrent concluants permettraient de développer ce produit pour d'autres sites isolés ayant des besoins énergétiques.
- la station d'épuration Ocybèle produit du méthane par la fermentation des eaux usées en cours de traitement. Ce méthane est utilisé pour chauffer le bâtiment en période froide ; il est brûlé en période chaude.

Une étude a préconisé sa réinjection dans le réseau de gaz Réseau Distribution France (GRDF) pour assurer sa valorisation en toutes saisons de l'année. Les travaux commenceront en 2021.

### **Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE)**

Les documents d'urbanisme tels que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), les Plan Locaux d'Urbanisme (PLU) et les cartes communales doivent être compatibles ou rendus compatibles avec le SAGE du bassin de l'Arve.

En 2018, une étude des débits minimums prélevables a été réalisée par le SM3A. Cette étude va fortement influencer la production de l'eau potable vers une gestion saisonnière des ressources permettant de s'assurer qu'un débit minimum biologique est bien restitué au milieu naturel. Les éléments de diagnostics de cette étude ont été rendus en 2018. L'année 2019 permettra d'avancer sur le partage de la ressource.

Annemasse Agglo s'est impliquée dans le suivi des études sur la définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau, la priorisation des zones humides, la délimitation d'une trame turquoise (trame bleue additionnée de la trame verte liée), ainsi que l'élaboration du plan d'actions Espace Naturel Sensible (ENS) de l'Arve, de la Menoge et du Foron.

Annemasse Agglo a également organisé une concertation en 2018 pour l'élaboration d'un Contrat de Territoire ENS sur son territoire. Le SM3A a été étroitement associé à cette démarche afin que les deux contrats soient complémentaires.

### **La nouvelle compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)**

En 2016, la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et de l'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 a institué une nouvelle compétence pour les communes. Elle demande à ces dernières d'assurer la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Cette nouvelle compétence vise à :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- l'entretien, l'aménagement et l'accès à des lieux d'eau (cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau),
- la défense contre les inondations et contre la mer,
- et enfin, à la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Les 12 communes d'Annemasse Agglo se sont accordées, de manière anticipée et dans un esprit de solidarité de bassin versant sur l'ensemble de l'Arve, pour transférer cette compétence à Annemasse Agglo dès le 1er janvier 2017, qui l'a elle-même directement transférée au SIFOR pour le bassin du Foron et au SM3A pour le reste de son territoire.

Annemasse Agglo a créé, dès le début de l'année 2017 qui s'est poursuivi en 2018, un groupe de travail « rivières » réunissant les différents représentants d'Annemasse Agglo et de ses communes, ainsi que les techniciens concernés par les différentes thématiques (gestion de l'eau, protection des milieux naturels, risques, sentiers pédestres, passerelles, ...). Ce groupe, qui se réunit une fois par mois, prépare et discute autour des projets et sujets présentés dans les différentes instances du SM3A (bureau, conseil syndical, comités de bassin, comités de pilotage, ...).

Suite à une année 2017 consacrée aux débats politiques sur les projets engagés par le SIFOR et au maintien de la qualité d'actions sur le bassin du Foron, le SM3A a intégré le SIFOR au 1er janvier 2018. Le suivi mis en place avec le groupe de travail « rivières » cité précédemment, a permis de suivre la bonne intégration des équipes SIFOR au sein du SM3A et la reprise des actions avec le

même niveau de qualité. Les travaux engagés se sont correctement poursuivis, la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour l'entretien du cours d'eau et de ses affluents a été remise à jour, les négociations foncières et études pour la renaturation du Foron de Ville la Grand à la confluence avec l'Arve ont été menées comme convenu.

### **La gestion des aquifères et des puits de captage**

Des arrêtés préfectoraux obligent à la préservation des puits de captages et de forages pour l'alimentation en eau potable des 12 communes membres d'Annemasse Agglo.

Cette dernière approfondit régulièrement ses connaissances sur le fonctionnement de ses aquifères (réservoir naturel d'eau souterraine) au moyen d'études géophysiques, des traçages ou autres études hydrogéologiques.

En 2018, la collectivité a engagé une deuxième campagne géophysique (tomographie électrique) concernant la nappe de la basse vallée de l'Arve. Celle-ci a permis de mieux délimiter la nappe. Cette campagne a aussi confirmé l'implantation de futurs piézomètres (petits forages).

De plus, en 2018 un nouveau forage d'eau potable au niveau de la station des Moulins a été engagé. Deux pompes à la station des Eaux-Belles, datant de 1952, sont également en cours de remplacement.

Annemasse Agglo a également réalisé des études d'approfondissement des connaissances sur le fonctionnement de l'alimentation de la source des Eaux Belles à Etrembières. Le bassin d'alimentation de la source correspond à tout le plateau du Salève de la source jusqu'à la Croisette. Il est donc 5 fois plus grand que le périmètre de protection actuel (209 hectares contre 1034). Annemasse Agglo a donc demandé la révision du périmètre de protection. L'hydrogéologue agréé par l'Etat a demandé la réalisation d'un plan de gestion qui permettra de mieux limiter la turbidité, d'améliorer la qualité bactériologique. Le périmètre de ce plan dépasse les frontières administratives de l'Agglo. De plus, la protection du plateau va bénéficier à d'autres producteurs d'eau et à l'ensemble du réseau hydrographique de surface.

Le Syndicat Mixte du Salève a accepté de porter cette démarche et d'élaborer le plan de gestion à l'échelle de tout le massif, par délégations de chacun des gestionnaires d'eau : Annemasse Agglo, Communauté de communes du Genevois, Communauté de Communes du Pays de Cruseilles et Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe. Cette collaboration est un exemple de gestion coordonnée essayant de faire coïncider les périmètres administratifs aux périmètres naturels.

En 2018, une première convention a été mise en œuvre pour la réalisation d'une étude, avec pour prestataires Teractem et la SEA, permettant l'élaboration du plan de gestion des Eaux Belles d'une part, et d'autre part de faire le listing des études à mener pour arriver à un plan de gestion sur l'ensemble du massif. Cette étude a donné lieu à un rapport présentant l'ensemble des aménagements à prévoir sur le territoire du Salève afin de protéger au mieux les ressources.

### **La gestion des milieux naturels**

Annemasse Agglo dispose de milieux naturels remarquables (forêts, zones humides), diversifiés et bénéficiant de niveaux de protection divers (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1 et 2, Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope, ...).

Le territoire possède trois sites Natura 2000 : le Massif des Voirons, le Salève, et la Vallée de l'Arve. Chacun de ces sites est défini par un Document d'Objectifs (DOCOB), travaillé par un Comité de Pilotage qui regroupe une quarantaine d'acteurs différents (agriculteurs, chasseurs, forestiers, collectivités territoriales, associations...) dont les communes concernées et Annemasse Agglo.



Annemasse Agglo a confié à l'Office National des Forêts (ONF) la gestion de ses forêts communautaires, situées sur le Salève, et valide chaque année le programme d'actions forestières de l'ONF. Annemasse Agglo a adhéré au processus de certification Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières (PEFC) pour apporter aux produits issus de la forêt intercommunale les garanties de qualité demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs sur la gestion durable des forêts. Enfin, Annemasse Agglo s'est aussi engagée à respecter le cahier des charges du propriétaire forestier de la région Auvergne Rhône-Alpes répertoriant les engagements pour une gestion forestière durable. En 2018, Annemasse Agglo a poursuivi la gestion raisonnée de la forêt communautaire du Salève, défini dans un plan pluriannuel d'aménagements 2015/2034, ainsi que le programme annuel d'entretien des sentiers d'exploitation, de la mare forestière, des nichoirs et des jeunes plantations de chênes (adopté en 2014). Elle a renouvelé fin 2018 son adhésion PEFC pour ces forêts. Elle s'est également rapprochée de l'ONF et du Syndicat Mixte du Salève pour réfléchir à une gestion écologique de ses parcelles qu'elle pourrait mettre en place dès 2019.

Les autres types d'espaces naturels du territoire sont gérés directement par les communes ou syndicats (le Salève, la tourbière de Lossy, ...) et Annemasse Agglo suit et coordonne à l'échelle de l'agglomération l'ensemble de ces initiatives. L'année 2018 a notamment permis de suivre les différentes actions des partenaires, comme la mise en place de deux contrats de territoire Espaces Naturels Sensibles : l'un sur l'Arve et la Menoge, porté par le SM3A, et l'autre sur le Salève, porté par le Syndicat Mixte du Salève.

Annemasse Agglo, ayant porté administrativement un Contrat Corridors « Arve-Lac » de 2012 à 2017, a été désignée par le Conseil Départemental de la Haute Savoie comme coordonnateur pour la signature d'un Contrat de Territoire (CT) Espace Naturel Sensible (ENS) sur son territoire, dans le cadre du Schéma Directeur ENS départemental. Une concertation large des acteurs a été organisée en 2018, associant les associations environnementales, les communes, ainsi que les partenaires limitrophes du territoire, comme le Syndicat Mixte du Salève, le Canton de Genève, Thonon Agglo, la Communauté de Communes Vallée Verte et la Communauté de Communes des 4 Rivières. Cette concertation a été réalisée à partir du diagnostic du SCOT en révision, et a permis de réfléchir à la poursuite des actions engagées dans le Contrat corridor Arve-Lac mais également à de nouvelles englobant des thématiques plus larges que les corridors biologiques : réservoirs biologiques, agriculture, eau, sensibilisation de différents types de publics,....

Des études et travaux porteront sur l'ensemble du territoire et seront coordonnées aux actions des territoires limitrophes précités, des sites seront labellisés en Nature Ordinaire ou en Réservoir de Biodiversité en plus de ceux déjà existants : les côteaux du Vernand à Annemasse et la Tourbière de Lossy à Cranves Sales.

L'année 2019 devrait permettre la signature du CT ENS avec la mise en œuvre d'un plan d'actions à 5 ans et la labellisation de nouveaux sites ENS.

### 1.3 Les pratiques durables des services

#### Déploiement des pratiques de mutualisation

Depuis plusieurs années, des moyens techniques et humains ont été mutualisés entre plusieurs communes ou à l'échelle d'Annemasse Agglo, et cela sans transfert de compétences (police intercommunale, voirie intercommunale, entretien des poteaux incendie).

Annemasse Agglo est également dotée d'un service commun d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme depuis 2014. Ses agents, installés au siège de l'agglo, instruisent les dossiers de neuf communes. Cette démarche vise notamment à homogénéiser et rationaliser les pratiques, à gagner en efficacité, à créer des habitudes de travail en commun avec les communes et les services concernés de l'Agglomération (police, eau-assainissement...), ou encore à dématérialiser les envois de dossiers de demande.

Un schéma de mutualisation est suivi chaque année afin de mieux répondre aux attentes de la population dans un contexte économique de rationalisation de la dépense publique.

En 2018, les principales avancées en termes de mutualisation sont les services informatiques de la ville d'Annemasse et d'Annemasse Agglo et la gestion de la demande de logements sociaux – accueil des demandeurs et instruction des dossiers détaillées ci-dessous.

#### **La mutualisation des services informatiques de la ville d'Annemasse et d'Annemasse Agglo**

Elle s'est concrétisée en 2018 par la mise en place d'un service commun SIUN (Systèmes d'Information et Usages Numériques) qui regroupe 5 agents de la Ville et 10 agents de l'Agglo (tous agents de l'Agglo depuis le 01/07/2018), au sein de la Direction des Systèmes d'Information et usages Numériques (DSIUN). A ce jour, la DSIUN regroupe 4 services : le service SIG (Système d'Information Géographique), qui devient l'une de ses composantes, le service infrastructures, le service projets et applicatifs, et le service de la relation aux utilisateurs. Cette direction, composée de 23 agents agit pour le compte des deux collectivités et leur millier d'agents, sur un parc informatique de plus de 800 postes avec plus d'une centaine de logiciels, le tout réparti sur 50 sites.

La mutualisation informatique a pour objectif stratégique de rationaliser les coûts et optimiser les ressources, au titre desquelles la ressource technique : là où les deux collectivités maintenaient chacune deux salles serveur, il est question en 2019 de passer à 3 pour les deux collectivités. Il en est de même à terme pour l'hébergement des logiciels qui pourraient être mis en commun (de manière internalisée ou externalisée) : ces avancées permettront de substantielles économies de licences et de fonctionnements, mais également de stockage et d'émissions induites par les serveurs et autres datacenter. Cela reste difficile à quantifier, et il s'agit également de nuancer ce propos sur un fond de big data (infobésité) où les volumes de données ne font qu'accroître. Mais quoiqu'il en soit la mutualisation apportera davantage de résultat qu'un statu quo.

#### **Gestion de la demande de logements sociaux – accueil des demandeurs et instruction des dossiers**

Les objectifs de la mutualisation sont de :

- répondre aux objectifs de la Loi ALUR et de l'Egalité-Citoyenneté sur l'amélioration du parcours du demandeur en logement social, la lisibilité et la transparence des procédures en matière d'accès au parc social et d'attributions
- Répondre à un enjeu local d'extrême tension sur le parc social, qui amène les demandeurs à multiplier les démarches auprès des communes et des différents acteurs.

La mutualisation de ce service permet de proposer une porte d'entrée unique pour l'ensemble des démarches liées à une demande de logement social. Il a pour missions :

- l'accueil et l'information du public (accueil téléphonique et physique)
- l'enregistrement et le suivi des demandes de logement social (guichet et/ou entretiens)
- le suivi des entrées et sorties de l'ensemble des logements sociaux du territoire
- le rapprochement de l'offre et la demande sur le contingent propre à la commune et à Annemasse Agglo
- la préparation des Commissions d'Attribution de Logements (CAL)



Ouvert le 19 juin 2018, ce service mutualisé est composé de 7 personnes – 3 agents transférés de la ville d'Annemasse, une personne en situation de reclassement et 3 nouveaux recrutements – et concerne 11 communes de l'agglomération.

Activité du service de juillet à décembre 2018	
Nombre de passage à l'accueil	3737
Nombre d'appels téléphoniques traités	2184
Nombres d'entretiens réalisés	396
Nombre de rapprochement Offre/demande effectués	134

### Dématérialisation et rationalisation de l'utilisation des documents papiers

#### **La dématérialisation des documents par la Direction des Affaires Générales**

Annemasse Agglo prend environ 1000 actes par an, à savoir les délibérations du Conseil Communautaire et du Bureau communautaire, les décisions du Président ou encore les arrêtés d'administration. Alors, depuis plusieurs années, la dématérialisation du contrôle de légalité a été mise en place pour tous les actes d'Annemasse Agglo (à l'exception des pièces budgétaires et des pièces des marchés).

L'Intr'agglo, intranet des services et élus communautaires, accessible aux DGS des 12 communes du territoire, assure un accès direct et facile à de nombreuses informations : l'ensemble des documents préparatoires, les délibérations, les décisions, les arrêtés, les comptes rendus des commissions thématiques, les délégations, les représentations dans plus de 100 structures ou organismes et leur descriptif, les plannings des réunions et manifestations de l'agglo, une revue de presse et les publications dématérialisées de l'agglo.

Pour ce qui est des projets pour l'avenir :

- la mise à disposition de tablettes aux élus est étudiée afin de réduire de manière significative la production de photocopies pour la prochaine mandature.
- la prochaine mise en place du logiciel courrier qui aura également pour effet de diminuer le nombre de copies.

### **La dématérialisation des documents par le service des Ressources Humaines**

Le service a dématérialisé l'ensemble des convocations aux jurys et tous les bulletins d'inscription en formation. De plus, une adresse mail a été mise en place afin que les candidats puissent envoyer leurs Curriculum Vitae et lettres de motivation par voie dématérialisée. Un accusé de réception est systématiquement envoyé pour signifier aux candidats que, dépassé un délai de 3 semaines sans réponse, ils peuvent estimer ne pas être retenus pour le poste. Il permet ainsi de ne pas répondre par écrit aux candidats et donc de réaliser une économie de papier.

L'envoi des arrêtés du personnel au contrôle de légalité a été dématérialisé ainsi que la quasi-totalité des éléments annexes aux paies à la Trésorerie Principale. Cela permet de réaliser une économie d'environ 5 kg de papier par mois. L'ensemble des fiches « Kélio » (fiche individuelle de gestion du temps des 480 agents avec les primes mensuelles impactées le cas échéant) sont synthétisées sur un tableau mensuel, ce qui permet également une réduction conséquente de papier. Les déclarations de maladies, d'accidents, de prestations diverses et des saisies se font désormais en ligne, sur les sites des organismes concernés (assureur, assurance maladie, portail Sylalé pour les contrats aidés, etc...).

### **Une gestion des archives raisonnée**

En 2018, le service des archives a procédé à l'élimination réglementaire de près de 25 mètres linéaires d'archives publiques, permettant à la fois de limiter les coûts de stockage de papier et de valoriser leur destruction par le chauffage de bâtiments collectifs à Bellegarde.

Depuis plus de 10 ans, ce service sensibilise les agents à réduire leur production de documents papiers et électroniques en double ou inutiles, à engager des réorganisations voire des projets de dématérialisation. Le service accompagne ainsi les directions, les établissements et les autres services d'Annemasse Agglo pour la refonte de leurs arborescences bureautiques, notamment à la faveur de changements organisationnels ou de déménagements.

De manière plus transverse, le service des archives engage, en appui à la Direction des Systèmes d'Information et Usages numériques (DSIUN), une réflexion sur la mise en œuvre d'un système d'archivage électronique (SAE) mutualisé. Le périmètre du projet et le plan d'actions sera défini au cours de l'année 2019, dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage. Le lancement du SAE, en phase test, est prévu en 2020 pour Annemasse Agglo et la ville d'Annemasse, et dans un second temps à l'échelle de l'ensemble du territoire de l'intercommunalité annemassienne.

### **Economie circulaire et mise en place du tri dans les bureaux d'Annemasse Agglo**

#### **Reconditionnement informatique**

Annemasse Agglo travaille avec AfB France, société spécialisée dans le reconditionnement informatique. La société collecte, auprès des entreprises et collectivités, les équipements qui ne sont plus adaptés aux besoins et donc voués à être détruits. Ces matériels sont reconditionnés pour leur donner une deuxième vie afin, dans une logique de démarche d'économie circulaire, de les revendre, à moindre coût. De plus, AfB France, par son statut d'entreprise adaptée, emploie essentiellement des personnes en situation de handicap.

### **Caisses de tri dans les bureaux**



Des caisses de tri jaune, mis à la disposition des agents, permettent de trier séparément les papiers des autres déchets et des poubelles de tri. Elles sont présentes dans les tisaneries et au réfectoire, pour trier les bouteilles en plastique, cannettes en aluminium, et cartonnettes entourant les plats ou yaourts. Le service des Ambassadeurs du tri s'est chargé de la sensibilisation des agents au tri des déchets et de la bonne compréhension des consignes de tri, au moyen d'un guide pratique du tri au bureau et de rencontres avec les agents. En effet, des réunions d'information ont ainsi été menées sur les sites extérieurs (Parc des Services Techniques, Maison de l'Eau, Espaces verts...).

### **Collecte expérimentale de biodéchets**

En fin d'année 2018, la collecte de biodéchets au sein des bureaux d'Annemasse Agglo a été expérimentée, dans un premier temps, au sein d'un étage du siège, pour envisager un développement en 2019 dans les autres services de l'Agglo. Un bioseau a ainsi été mis à la disposition des agents dans une tisanerie. Celui-ci est vidé chaque week-end par un agent qui dispose d'un composteur à proximité de chez lui.



### **Customisation de bacs des écoles publiques d'Ambilly**

La commune d'Ambilly a souhaité « customiser » ses bacs de tri présents dans ses écoles. Près de 24 dessins créés par les enfants ont ainsi été transformés en autocollants. Ces bacs jaunes, complétés par des caisses jaunes, sont mis en place dans les classes depuis novembre 2018.

Plusieurs actions sur le thème de l'éco-exemplarité dans la gestion des déchets au sein de différents sites d'Annemasse Agglo et de ses 12 communes seront développées en 2019.

## **Rationalisation des déplacements des agents**

Annemasse Agglo dispose de 2 salles permettant l'organisation de réunions en web-conférence pour éviter le déplacement des participants. Dans la même logique, le service informatique privilégie l'assistance et le dépannage des utilisateurs à distance pour limiter les déplacements au sein de l'agglomération.

Depuis octobre 2018, le réseau d'autopartage, impulsé par Annemasse Agglo, compte au total 5 voitures (trois thermiques et deux électriques). Les agents sont invités à privilégier ces véhicules et plus particulièrement les deux voitures portés par Annemasse Agglo : une Laguna et une Zoé électrique. Un mode d'emploi accessible à tous a été fait afin de faciliter l'usage de la voiture électrique. Le dossier d'inscription Citiz est accessible facilement sur l'intranet de l'agglomération. Une communication à tous les agents est faite régulièrement afin de valoriser le service. Une animation a été faite en décembre 2018 afin de promouvoir les voitures Citiz auprès des agents de l'agglomération avec des conseils d'utilisations.

Les agents peuvent également utiliser à des fins professionnelles la flotte de vélos et vélos à assistance électriques disponible dans le local vélo au siège. Des vélos supplémentaires ont été achetés pour les autres sites.

Ces actions sont valorisées dans le plan de déplacement administration réalisé en 2011 et actuellement en fin de mise à jour.

Le nouvel organigramme de la DSIUN présente un Service nouveau : le Service Relation aux utilisateurs. Ce Service, vitrine de la Direction se démarque par son centre d'assistance qui centralise la gestion des incidents et des demandes informatiques pour les deux collectivités. Les techniciens du Centre d'assistance sont ainsi amenés à se déplacer –parfois en urgence- auprès des utilisateurs si le problème n'a pu être diagnostiqué et/ou résolu à distance. Dans ce contexte, la DSIUN a décidé de faire l'acquisition d'un vélo électrique pour les besoins de déplacements rapides et à proximité de l'Hôtel d'agglo où se situe le Centre d'assistance. Il s'agit avant tout de faciliter les déplacements (le trajet à pied est parfois un peu trop long pour être faisable), mais de le faire de manière neutre pour l'environnement et positive pour la santé des agents.

### Entretien des espaces verts

Le service maintenance Espaces Verts est sensible à la politique de développement durable de l'Agglo et mène différentes actions en ce sens.

Parmi celles-ci on peut citer :

- sa participation au réseau développement durable mis en place pour favoriser l'échange entre les communes de l'agglo sur la partie gestion des espaces verts
- sa participation au comité environnement sur les espaces naturels sensibles. Le but de ce comité est d'élaborer un plan d'actions afin de bénéficier de subventions en fonction des besoins

En 2018, les agents du service ont continué à se former et à s'informer, et ont pu participer sur l'année :

- à des journées d'échanges qui s'inscrivent dans le cadre des « Objectifs Zéro Pesticides » : une journée s'est déroulée à la MFR (maison familiale rurale) de Bonne avec notamment une conférence de la FRAPNA sur le programme Fleurs locales pour réintroduire des semences locales dans le secteur urbain. Une autre journée s'est déroulée dans les locaux du SILA (syndicat mixte du lac d'Annecy) sur la thématique de la mise en place de la gestion différenciée pour les espaces verts dans le but d'entamer une réflexion sur les changements de pratique.
- à une réunion d'information axée sur les EEE (espèces exotiques envahissantes) organisée par le service de l'environnement et développement durable d'Annemasse Agglo et le responsable environnement de la mairie de Gaillard. Cette information a permis aux agents des deux collectivités de se retrouver et d'échanger sur les pratiques et les risques liés à ces espèces. Tous les agents du service étaient présents pour cette information.
- à la visite de la compostière de Perrignier.

Concernant la partie technique, le service a engagé concrètement plusieurs actions sur le choix des produits utilisés régulièrement pour l'entretien :

- les produits phytosanitaires ont été éliminés
- le service poursuit l'utilisation d'essence alkylate qui est 99 % plus propre que de l'essence ordinaire et qui est dépourvue de pratiquement tous les composés dangereux
- pour le nettoyage du matériel lors des interventions, le produit de dégraissage et de lubrification a été modifié afin d'utiliser dorénavant des produits à 100% d'origine naturelle (huile de soja)
- afin de lutter contre les adventices dans les gazons, le service a investi dans un scarificateur qui permet de réensemencer et donc de densifier les gazons

- le service a également acquis une brosse de désherbage thermique qui permet de nettoyer les surfaces présentant des mousses et les bordures sans utiliser de produit chimique
- afin de faciliter l'entretien, il poursuit la mise en place de paillage sur les massifs
- le compost utilisé par les agents provient de la compostière de Perrignier, qui accueille les déchets verts de l'Agglo et les boues méthanisées et déshydratées de la STEP Ocybèle

La production de déchets verts reste très importante au niveau du service espaces Verts. Une réflexion est menée pour diminuer ces déchets au travers de la mise en place d'un plan de prévention des déchets. Un travail est en cours pour monter un dossier de subvention pour l'acquisition d'un broyeur de végétaux sous forme mutualisé.

Les déchets de tonte représentent une grosse partie des déchets. Les tondeuses ont été équipées de kit mulching ce qui permet lorsque le temps est sec de ne pas ramasser les déchets de tonte tout en réduisant le temps d'intervention. L'évolution des pratiques se fera progressivement. A terme le seul site qui nécessitera un ramassage des déchets même par temps sec sera Château Bleu.

Enfin le service continue sa réflexion et étudie la mise en place d'un plan de gestion différencié sur les espaces verts et naturels de l'Agglo.

### **Services Entretien des locaux et Gardiens de gymnase**

Depuis dix ans les deux services ont effectué un travail quotidien pour faire évoluer leur approche en matière de développement durable. Avec l'aide du cabinet ABC Hygiène, le fonctionnement et les conditions de travail des agents ont été étudiés. Ceux-ci ont ainsi été réorganisés et améliorés : la mise en œuvre de nouveaux protocoles de nettoyage, l'effort de formation et la qualité du matériel utilisé ont permis d'avoir un nettoyage de grande qualité.

Les pratiques ont été sans cesse retravaillées sur plusieurs axes :

- Amélioration des conditions de travail des agents et diminution des risques de Troubles Musculo Squelettiques (TMS)
- Rationalisation et diminution de la quantité des produits chimiques
- Achat et utilisation de matériel de performant.

Récemment la démarche a atteint une qualité et un respect de l'environnement proches de l'idéal puisque l'utilisation des produits naturels pour le nettoyage des locaux s'est systématisée : le savon noir et le vinaigre tout en utilisant très peu d'eau.

## 2ème partie : Politiques publiques mises en œuvre par Annemasse Agglo sur son territoire

L'analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des actions est intégrée à la présentation de ces actions.

### 2.1 Lutte contre le changement climatique

#### Le projet de territoire du Grand Genève, une démarche de planification transfrontalière intégrant le développement durable

Annemasse Agglo fait partie intégrante du Grand Genève, bassin de vie transfrontalier, de près d'un million d'habitants et 500 000 emplois entre la Suisse, la Haute-Savoie et le Pays de Gex.



Avec 7 collectivités voisines, Annemasse Agglo est membre du Pôle métropolitain du Genevois français. Avec environ 400 000 habitants, il représente le 4<sup>ème</sup> Pôle métropolitain de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, après ceux de Lyon, Grenoble et Clermont-Ferrand.

**GENEVOIS  
FRANÇAIS** Pôle métropolitain

Ce Pôle est intégré au sein du Grand Genève, un territoire transfrontalier franco-suisse, composé du canton de Genève et du district de Nyon côté suisse et une partie des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie côté français.

Il a pour mission de coordonner l'ensemble des acteurs français du Grand Genève, d'initier les actions des membres et répondre aux problématiques du territoire. Ce syndicat mixte regroupant plusieurs intercommunalités permet de renforcer la coopération politique et opérationnelle entre les collectivités membres, leur permettant d'entreprendre des actions d'intérêt métropolitain destinées à améliorer la compétitivité et l'attractivité de leur territoire.

**Le Schéma de Cohérence Territoriale, le document de planification d'Annemasse Agglo**

Dans le cadre de l'exercice de la compétence « Aménagement du territoire », Annemasse Agglo dispose d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), approuvé le 28 novembre 2007. Ce document de planification traduit le projet de territoire porté par les 12 communes. Son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) affiche les objectifs politiques transversaux. Il se décline, à l'échelle intercommunale, en plusieurs volets thématiques :

- le Programme Local de l'Habitat (PLH),
- le Plan de Déplacements Urbains (PDU).

Au niveau communal, les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et le projet politique des PADD doivent obligatoirement être compatible avec le SCoT.

Les objectifs politiques du SCoT agissent en faveur du développement durable par le biais des objectifs suivants :

- « *Instaurer un système de déplacements efficace et durable* » : favoriser les modes alternatifs à la voiture individuelle, organiser le réseau de voirie et la politique de stationnement pour limiter les nuisances induites par le trafic automobile.
- « *Maîtriser et structurer le développement urbain* », densifier l'habitat dans certains secteurs du territoire, renforcer les centralités urbaines, assurer leur desserte par les transports en commun pour réduire les déplacements motorisés.

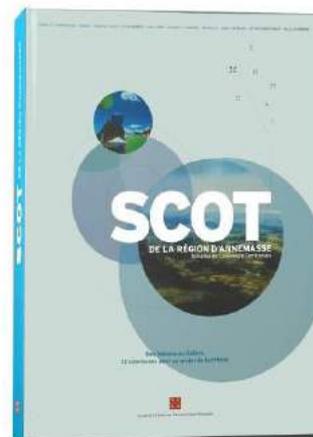
La mise en œuvre du SCoT se traduit par la vérification de la prise en compte des orientations définies par le SCoT lors de l'élaboration des PLU par les communes du territoire.

Annemasse Agglo assure également la compétence en matière d'aménagement commercial. Les dossiers instruits sont examinés par la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC), dont Annemasse Agglo est membre. Elle vérifie notamment le respect du niveau de qualité énergétique du projet (types d'ouvertures, dispositifs d'éclairage, isolation projetée...).

L'évaluation du SCoT a été plutôt positive. Elle a montré par exemple :

- une consommation d'espaces agricoles et naturels globalement faible et en baisse, qui reste toutefois trop importante dans le Vallon du Foron et les Coteaux des Voirons,
- une bonne prise en compte des continuités écologiques d'intérêt régional et local, à poursuivre,
- l'amélioration de la desserte des territoires liés à une bonne dynamique de densification,
- enfin, les orientations paysagères du SCoT ont en revanche peu été respectées.

L'évaluation a montré également la nécessité de mettre le SCoT en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires récentes, à savoir notamment les lois Grenelle, ALUR et Transition Énergétique pour une Croissance Verte.



Ces évolutions doivent plus particulièrement porter sur des sujets pour lesquels les lois précitées ont apporté des compléments, voire un changement de regard, comme sur l'aménagement commercial, sur les déplacements avec une approche des gains attendus en matière d'émission de gaz à effet de serre, sur des prescriptions plus précises en matière d'urbanisation (ex : densité minimale autour des arrêts de transport collectif), sur la consommation de l'espace (fixation d'objectifs chiffrés de réduction)...

La révision générale du SCoT a été votée le 25 février 2015 pour intégrer l'ensemble de ces évolutions. La démarche a débuté opérationnellement en 2017, après plusieurs mois de préparation et validation méthodologiques, par le recrutement du principal Bureau d'Etudes qui accompagnera Annemasse Agglo jusqu'à l'approbation du SCoT.

Cinq études ciblées sur certains thèmes ou secteurs géographiques (zoom sur le site des « Iles » à Etrembières, sur les entrées de ville...) ont également été lancées en parallèle, afin de nourrir les orientations du SCoT.

Après une année 2017 consacrée à la phase du « diagnostic / état initial de l'environnement » du territoire, afin de remettre à jour les données et enjeux thématiques, notamment environnementaux, le travail de l'année 2018 s'est focalisé sur l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), le socle politique et stratégique du SCoT.

Ce document exprime le projet de développement du territoire décidé par les élus, doit anticiper et maîtriser les évolutions futures du territoire, en se basant sur les enjeux identifiés dans le diagnostic. La recherche d'équilibre est centrale dans le PADD, entre le développement et l'urbanisation d'une part et la protection des ressources, notamment naturelles, d'autre part.

Véritable feuille de route du territoire pour les 12 prochaines années, le PADD a été élaboré dans une démarche partenariale avec l'ensemble des élus communaux et communautaires, en associant les acteurs du territoire et le grand public à la réflexion.

L'élaboration du PADD a été marqué par deux temps forts politiques, les séminaires de décembre 2017 et mai 2018 à destination des élus qui ont permis d'identifier les enjeux prioritaires à intégrer dans un premier temps et de construire l'architecture du PADD dans un second temps.



A partir de cette structure globale du document, des comités stratégiques dédiés au SCoT se sont tenus pour approfondir les objectifs à inscrire sur plusieurs thématiques clés (environnement, développement économique et commercial, mobilités, armature urbaine, habitat) jusqu'à l'automne 2018.

Ce travail politique de priorisation des grandes orientations du territoire a été couplé avec des temps de concertation ouverts à destination des habitants et professionnels aux étapes clés de la démarche :



- un atelier citoyen sur le diagnostic et les enjeux du territoire en mars 2018
- un atelier des acteurs locaux, fin octobre 2018, structuré autour de 3 « parcours thématiques » (développement économique, environnement-mobilité, développement urbain)
- un débat citoyen en décembre 2018 sur les grands équilibres en matière d'activités sur le territoire

La philosophie générale du PADD de ce SCoT en révision s'appuie sur la volonté d'être acteur du changement et de maîtriser davantage l'évolution du territoire, notamment vis-à-vis de son intégration au Grand Genève, en se donnant les moyens d'agir collectivement.

Il s'agit notamment de conforter et d'approfondir les engagements de l'Agglomération vis-à-vis des objectifs du SCoT de 2007, et notamment en matière de développement durable de préserver la pérennité des espaces naturels et agricoles, à travers l'intégration d'une Trame Verte, Jaune et Bleue renforcée. Par ailleurs, les dernières évolutions réglementaires renforcent le SCoT en intégrant des objectifs chiffrés en matière de gestion économe de l'espace ainsi que des objectifs en matière de « climat-air-énergie ».

La phase d'élaboration du PADD doit aboutir à un débat réglementaire du conseil communautaire sur le document en février 2019.

### La stratégie Climat Air Energie d'Annemasse Agglo

#### **Rappel sur le Plan Climat Air Energie Territorial d'Annemasse Agglo**



Le Plan Climat a pour objectif de regrouper l'ensemble des politiques du territoire visant à :

- réduire l'impact de la collectivité sur le changement climatique en limitant ses émissions de GES
- rationaliser la production et la consommation d'énergie
- réduire les émissions de polluants atmosphériques pour préserver la qualité de l'air
- adapter le territoire aux effets du changement climatique

Début 2016, les élus du conseil communautaire d'Annemasse Agglo ont adopté à l'unanimité le PCAET d'Annemasse Agglo. Il comporte 32 actions, ciblant 3 sphères d'acteurs : les collectivités, les acteurs économiques et le citoyen.

En 2018, Annemasse Agglo a poursuivi la mise en œuvre des actions et notamment celles soutenues par l'Etat, l'Ademe et la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre des conventions relatives aux quatre appels à projet desquels elle a été lauréate, à savoir:

- l'appel à manifestation d'intérêt régional « Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique »
- l'appel à projet de l'Etat Villes Respirables en 5 ans
- l'appel à manifestation d'intérêt Fonds Air de l'ADEME
- l'appel à manifestation d'intérêt Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte de l'Etat

## **Les sphères d'acteurs du PCAET**

### **La sphère des collectivités**

✓ Atteindre l'exemplarité des collectivités du territoire : préservation des ressources :

*Eau, air, biodiversité, limitation de la production de déchets...*

✓ Renforcer la prise en compte des enjeux climat-air-énergie dans l'aménagement urbain

*Intégration de critères environnementaux et énergétiques dans les documents de planification ou dans les projets d'urbanisme opérationnel (SCoT, PLH, PLU, PDU, ZAC, ZAE, ...)* ;

*Développement de stratégies énergétiques : réseaux économes en énergie et en gaz à effet de serre (chauffage, refroidissement, déchets), réseaux intelligents, ...*

✓ Développer les mobilités durables

*Développement d'infrastructures de transport en commun en site propre...*

### **La sphère des acteurs économiques**

✓ Vers des secteurs industriels et tertiaires performants énergétiquement :

*Assurer la sensibilisation des acteurs économiques sur la problématique énergétique,*

*Accompagner les actions d'efficacité énergétique sur le patrimoine bâti à vocation économique et industrielle*

✓ Permettre un développement pérenne des secteurs agricoles et forestiers

*Développement de l'autonomie énergétique*

### **La sphère du citoyen**

✓ Améliorer la performance énergétique du parc de logements du territoire

*Accompagner les actions d'efficacité énergétique sur le parc de logements privés.*

✓ Mobilisation citoyenne sur les enjeux air/énergie/climat :

*Assurer la sensibilisation des usagers sur la problématique énergétique et aux changements de comportements*

## **Avancées des actions du PCAET**

### **🌍 Accompagnement des communes dans la mise en œuvre des politiques Climat Air Energie**

Un groupe de travail visant la coordination et les échanges techniques sur les actions de l'Agglo et ses communes a été mis en place en 2018. Les objectifs de ce groupe « Réseau Développement Durable Agglo et communes » sont les suivants :

- mettre en réseau les acteurs pour faciliter la mise en œuvre des plans d'action de chacun
- identifier des thématiques de travail communes pour pouvoir avancer à plusieurs – intelligence collective, retours d'expérience
- identifier les besoins d'échange d'informations, de coordination entre communes ou entre communes et Agglo
- mieux connaître les différents acteurs du territoire sur ces thématiques

Lors de la première rencontre des besoins prioritaires ont été identifiés par les participants, à savoir :

- éclairage public : échanges sur les pratiques de chacun : économies d'énergie, pollution lumineuse, actions prévues pour le « Jour de la nuit »

- espaces verts / Invasives : formation pour gérer espèces invasives et sensibilisation à la gestion différenciée
- mobilité douces / voitures électriques : échanges avec les communes sur le schéma cyclable; partage d'expérience étude parc auto
- tri des déchets : soutien aux problématiques tri sélectif des communes ; échanges sur le futur plan déchets

Il a également été décidé d'avoir une base documentaire commune, et, afin de pouvoir échanger très concrètement, que des sous-groupes thématiques prioritaires avec des référents soient créés. Ainsi un premier groupe dédié à l'éclairage public a déjà été réuni. Une formation a également été organisée sur les plantes invasives sur proposition de la ville de Gaillard à destination des services Espaces Verts, Déchetteries et Voiries des villes et Agglo; 32 personnes étaient présentes.

#### **La Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique REGENERO**

La plateforme de rénovation énergétique du Genevois Français est un outil, accessible via un site internet, dont l'objectif principal est d'engager la transition énergétique en incitant à la rénovation des maisons individuelles et des copropriétés.



Elle regroupe l'ensemble des dispositifs et aides financières utiles aux habitants se lançant dans un projet de rénovation. De plus, ce service public, gratuit et indépendant, aide à concrétiser les projets des habitants du territoire, étape par étape :

- conseil technique et financier
- diagnostic
- modélisation du projet
- mise en relation avec des professionnels locaux

En 2018 la plateforme totalise, pour les maisons individuelles, 53 contacts, 13 rendez-vous en permanences, 16 accompagnements complets à domicile, et 2 chantiers de lancés. Concernant les copropriétés, 13 propriétaires ont bénéficié d'un premier rendez-vous, 156 se sont vus accompagnés dans leur projet de rénovation et 42 logements ont été rénovés.

#### **Le projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte**

La convention *Territoire à Energie Positive pour une Croissance Verte* (TEPCV) signée entre Annemasse Agglo et l'Etat, permet à la collectivité de bénéficier d'un accompagnement financier sur 4 actions d'Annemasse Agglo visant à engager la transition énergétique du territoire :



- Action n°1 : amélioration énergétique du patrimoine bâti d'Annemasse Agglo

De nombreux travaux de rénovation énergétique ont été entrepris en 2018 et sont détaillés dans la partie 1.2 « Les bâtiments ».

- Action n°2 : aide à la rénovation énergétique des copropriétés énergivores du territoire, Annemasse Agglo s'engage à son échelle pour les copropriétés construites entre 1940 et 1980 qui souhaitent se lancer dans des travaux comportant a minima une isolation par l'extérieur.

Le dispositif « Chaud dedans ! » permet aux habitants du territoire de profiter :

- d'un accompagnement technique gratuit et personnalisé de leur copropriété (réalisation d'un audit énergétique, définition du type de travaux à réaliser, aide aux choix techniques, mobilisation des copropriétaires...)
- d'un accompagnement financier global ainsi que des subventions (participation financière à un audit ou à des travaux d'isolation thermique par l'extérieur)

« Chaud dedans ! » est un dispositif présenté dans le cadre de la plateforme « REGENERO ».

En 2018, 11 copropriétés ont bénéficié d'un audit énergétique, et 3 copropriétés dans le cadre de la définition du programme de travaux.

- Action n°3 : réalisation du Schéma Directeur de l'Energie pour définir la stratégie énergétique du territoire,

Cette étude a pour finalité la définition de la stratégie énergétique du territoire à moyen et long terme. Ainsi, en 2018 chaque commune a été rencontrée afin de déterminer les projets prévus ou à prévoir en terme de maîtrise de l'énergie et d'énergie renouvelable.

La validation du plan d'action est prévue en 2019.

#### **La Prime Chauffage Bois**

Annemasse Agglo a poursuivi l'accompagnement des particuliers au renouvellement de leur appareil de chauffage au bois non performant afin de préserver la qualité de l'air. En effet, le chauffage individuel au bois représente en hiver l'une des sources principales d'émission de particules fines sur le territoire.

En 2018, Annemasse Agglo a réceptionné près de 90 dossiers, soit 200 depuis la mise en œuvre du dispositif en janvier 2017.

Deux évènements grands publics ont été organisés, le 26 janvier et le 7 décembre, afin de sensibiliser les habitants aux bonnes pratiques du chauffage au bois.



#### **Les Chantiers Air Climat**

Annemasse Agglo a la volonté de développer des chantiers exemplaires, appelés « Chantiers Air Climat », fixes ou mobiles, et sur tous types de chantiers (travaux de construction, d'infrastructures ou de démolition). L'ambition de cette action est de limiter les émissions de polluants atmosphériques (notamment PM10, NOx) issus des chantiers engagés par les collectivités (Annemasse Agglo et les communes) et ainsi diminuer le risque sanitaire pour la population.

Après avoir rédigé la charte « Chantiers Air Climat » lors de la première phase de l'action en 2016, l'objectif était ensuite de tester l'efficacité des préconisations demandées aux entreprises dans ce document. Pour cela, Annemasse Agglo, en lien avec l'Association de Surveillance de la Qualité de

l'Air ATMO Auvergne Rhône Alpes (ATMO AuRA), a mené une campagne de mesures des émissions de polluants atmosphériques (PM10 et NO2) sur quelques chantiers tests identifiés. Cette deuxième phase a débuté en 2017 sur le chantier test « P+R Monnet », qui a fait l'objet d'un suivi et d'une synthèse.

Une autre étude a été effectuée en 2017-2018 sur le dernier chantier test, celui du tramway. Le but de l'étude de ce chantier est double : il s'agit d'une part de poursuivre le travail d'analyse et d'observation qui avait été initié lors des autres chantiers tests pour un retour d'expérience complet ; et d'autre part, de rentrer en détail sur les aspects du fonctionnement et de l'application concrète de la démarche.

Le chantier a ainsi fait l'objet d'une campagne de mesure par ATMO AuRA, qui a installé des capteurs permettant de suivre les évolutions des concentrations en PM10 et NO2.

Un suivi hebdomadaire est transmis par ATMO AuRA présentant les résultats des mesures des capteurs, ainsi qu'un rapport synthétique présentant les éventuels dépassements de seuils en polluants sur le chantier. Les entreprises mandatées renseignent quotidiennement les opérations menées dans les journaux de chantier, et font le lien entre les travaux menés, et les émissions de polluants constatées. Ces documents constituent un support d'échange lors des réunions de suivi mensuelles, où sont également présents le Maître d'Œuvre, le Maître d'Ouvrage, et l'Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage.

La troisième phase de l'action a été lancée à l'été 2018 avec un travail d'élaboration d'une « boîte à outils », précisant le rôle de chaque partie prenante au projet en amont du chantier et également pendant la réalisation des travaux.

Ce travail, une fois finalisé, permettra d'appliquer la démarche sur les futurs chantiers menés par Annemasse Agglo, et diffuser un retour d'expérience complet, adaptable sur d'autres territoires.

#### **Le projet « Villes Respirables en cinq ans » d'Annemasse Agglo**

La convention *Villes respirable en 5 ans* signée entre Annemasse Agglo et l'Etat, permet à la collectivité de bénéficier d'un accompagnement financier sur les 8 actions suivantes, visant à préserver la qualité de l'air du territoire :

- Action n°1 : Préfiguration et mise en place d'une zone à circulation restreinte



Cette action vise à réaliser une étude de faisabilité technique et financière pour la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions, dans le cadre d'une étude globale de réorganisation du plan de circulation du territoire afin de diminuer l'exposition de la population aux émissions de polluants atmosphériques. Le programme d'étude envisagé comporte une analyse du transport de marchandises et a pour but de rechercher de nouvelles organisations pour la gestion de ce type de transport dans le cadre de l'approvisionnement du centre urbain d'Annemasse.

Fin 2018, Annemasse Agglo a lancé le marché concernant l'étude de préfiguration pour la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE).

Afin de passer à la phase opérationnelle, les objectifs principaux de la mission seront :

- la production de mesures de restriction de circulation
- la modification et de l'harmonisation des réglementations sur le transport de marchandises
- la mise en adéquation du plan de circulation avec les mesures de restrictions

- Action n°2 : Lancement de la Maison de la Mobilité

Dans le cadre de la convention villes respirables, la promotion de l'éco-mobilité auprès des entreprises et l'achat de vélos pour la vélostation de la Maison de la Mobilité sont suivis et présentés dans la partie 2.1 « Les grands projets de mobilité alternative du territoire ».

- Action n°3 : Expérimentation des chantiers Air-Climat

L'action et ses avancées ont été présentées ci-dessus.

- Action n°4 : Conversion de la flotte d'Annemasse Agglo vers des véhicules électriques

L'action et ses avancées ont été présentées dans la partie 1.2. « Le parc auto ».

- Action n°5 : Favoriser l'autopartage pour des usages multiples (professionnels et privés)

L'action et ses avancées ont été présentées dans la partie 1.2. « Le parc auto ».

- Action n°6 : Définition et mise en œuvre de la carte stratégique air pour développer un urbanisme intégrant les enjeux de la qualité de l'air

Annemasse Agglo a pour objectif que l'aménagement du territoire tienne compte des différents secteurs émetteurs de polluants atmosphériques dans ses choix d'urbanisation pour limiter l'exposition des populations (transport, carrières, zones de passage de transport de matériaux inertes, plate-forme de recyclage des déchets inertes, etc.).

L'objectif de l'action est double, il vise à la fois le développement d'un outil méthodologique favorisant un urbanisme intégrant les enjeux de qualité de l'air puis sa bonne utilisation par les communes.

Cette action a été segmentée en 2 volets :

- Définition et mise en œuvre de la « Carte Stratégique Air » pour développer un urbanisme intégrant les enjeux de qualité de l'air

Cette sous-action a connu des avancées majeures en 2018 ; d'une part la construction de la Carte Stratégique Air (CSA) en tant qu'outil de base du diagnostic « air/urbanisme » en l'adaptant en fonction de l'utilisation locale souhaitée et d'autre part le croisement de la CSA avec la couche établissements sensibles afin d'identifier des « zones à enjeux » prioritaires de qualité de l'air.

- Accompagnement pour engager une démarche d'intégration de la qualité de l'air dans les documents de planification et les projets d'aménagement

En 2018, un accompagnement général, une sensibilisation à la problématique et une appropriation de la Carte stratégique aux élus a été réalisé.

Un travail général sur l'intégration de la qualité de l'air dans le SCoT a également été fourni cette année.

- Action n°7 : Sensibilisation large à la qualité de l'air des usagers du territoire

L'objectif de cette action est d'assurer une information efficace sur la thématique de la qualité de l'air afin de prévenir certains comportements des usagers du territoire.

Il s'agit également de valoriser les actions mises en œuvre dans le cadre du dispositif « Villes Respirables en 5 ans ».

Un dossier thématique concernant la qualité de l'air a été rédigé et mis en ligne sur le site de l'Agglomération, les informations thématiques sont relayées via les réseaux sociaux de la collectivité.

En octobre 2018, un rendez-vous entre les services communication d'Annemasse Agglo et d'ATMO Auvergne Rhône-Alpes a permis de cibler les thématiques sur lesquelles ATMO aidera la collectivité à définir une stratégie de communication, à savoir :

- les Chantiers Air Climat
- l'intégration de la qualité de l'air dans l'urbanisme
- le brulage à l'air libre, avec la transmission dès à présent des films « De l'air dans nos idées reçues » qui seront relayés sur les réseaux sociaux de la collectivité

Il a également été défini qu'ATMO proposera à Annemasse Agglo la mise en place de Widget sur son site internet pour une information grand public directe sur la qualité de l'air du territoire.

Par ailleurs, en 2018 une communication importante a été déployée sur le dispositif Prime Chauffage Bois et l'impact du chauffage au bois sur la qualité de l'air d'une manière générale, avec à titre d'exemple :

- des articles dans la presse, les bulletins et panneaux d'affichage des communes, les réseaux sociaux, la radio et le site internet pour la rénovation énergétique des logements du territoire REGENERO,
- et la distribution des outils de communication lors des foires, salons, et manifestations du territoire et alentours.
- Action n°8 : Evaluation globale du plan d'actions

L'évaluation sera à conduire en 2020.

### Le Plan de Déplacements Urbains

Annemasse Agglo s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan de Déplacements Urbains (PDU) conformément à la loi sur l'Air de 1996 (LAURE) et approuvé le document le 26 février 2014.

Un PDU est un projet de planification pour 10 ans dont l'ambition est de définir sur un périmètre précis des principes de circulation, d'organisation des transports collectifs, des mobilités douces et du stationnement. Cette démarche s'inscrit dans une volonté forte de développement durable et d'équité sociale puisqu'elle permet d'organiser globalement tout déplacement de personnes et de marchandises. Elle est organisée autour de six axes :

- Axe 1** : Mettre en place un réseau de transport collectif performant au niveau transfrontalier et sur l'agglomération,
- Axe 2** : Favoriser les modes doux et développer les services vélos,
- Axe 3** : Maîtriser les besoins en stationnement,
- Axe 4** : Hiérarchiser le réseau routier et améliorer la sécurité,
- Axe 5** : Améliorer les conditions d'acheminement des livraisons et des marchandises,
- Axe 6** : Accompagner et inciter à l'émergence de démarche d'écomobilité sur le territoire.

### **Principaux objectifs du PDU d'Annemasse Agglo**

- Réduire la part des déplacements automobile, de 64,1% à 55,5%,
- Multiplier par 4 l'utilisation des transport urbains et interurbains,
- Développer les modes doux, multiplier par 3 l'usage du vélo .

L'autorité environnementale a rendu un avis très positif sur l'évaluation environnementale du projet de PDU en septembre 2013 en soulignant le « caractère vertueux » et « volontariste » du projet, « sous tendu par des préoccupations prioritairement environnementales ». En 2018, plusieurs actions ont été menées sur plusieurs thématiques du PDU :

### **Bilan intermédiaire du PDU**

Le bilan à 3 ans montre que 85 % des 52 fiches action du PDU sont engagées. Plus de  $\frac{3}{4}$  des actions engagées ne connaissent pas de difficultés particulières et avancent conformément au planning prévisionnel.

Les résultats de l'enquête ménage 2016 montrent une baisse tendancielle du nombre de déplacement individuels effectués en véhicule individuel motorisé (de 63,5 à 60,5%) qui va dans le sens des objectifs fixés au PDU (55% de déplacements individuels motorisés en 2024) .

Une étude prospective menée en partenariat avec la DDT 74 sur la population pour la période 2017-2021 montre que la population devrait très fortement augmenter à court et moyen terme, ce qui aura pour conséquence une forte hausse des déplacements, notamment automobiles. Pour tenir l'objectif du PDU de stabiliser le nombre de déplacements automobiles il sera nécessaire d'augmenter encore plus fortement le nombre de déplacements en modes alternatifs (modes actifs, transports collectifs, covoiturage) et/ou de réduire la mobilité individuelle (télétravail, partage de locaux...).

### **Validation des principes d'un nouveau plan de circulation à l'échéance du tram et du Léman express**

L'insertion du projet de tram et la création du pôle d'échange multimodal de la gare d'Annemasse ainsi que de nouvelles infrastructures routières ont nécessité de modifier le plan de circulation dont les principes généraux ont été posés suite aux enquêtes publiques. Il était nécessaire de revoir le plan sur un périmètre plus global étant donné que la trame générale du plan de jalonnement routier existant datait des années 1990.

L'objectif du travail effectué était de mettre en place une nouvelle hiérarchie des voies en tenant compte des nouvelles infrastructures routières et de transport, en assurant la priorité des transports en commun en site propre en cœur d'agglomération et en favorisant le report du trafic de transit en périphérie sur des voies adaptées.

C'est pourquoi un travail partenarial a été mené avec les communes pour valider les principes de déclinaison locale du plan et les modifications à apporter au plan de jalonnement routier pour un objectif de mise en place à la mise en service du tram fin 2019. Le travail technique nécessaire à la pose des panneaux (schéma directeur) a été lancé fin 2018.

### **Révision du Plan de Déplacements Administration (PDA) d'Annemasse Agglo**

Annemasse Agglo a souhaité engagé une démarche et révision du PDA de 2011, pour tenir compte notamment du nouveau contexte en matière d'offre de mobilité et de l'évolution du personnel. L'objectif est de développer l'usage des modes alternatifs et de réduire la consommation d'énergies fossiles.

Une enquête a été menée à l'été 2018 auprès des salariés et des services pour connaître les comportements de mobilité pour les déplacements domicile-travail et professionnels. Un travail cartographique a permis de montrer qu'une très large part des agents pourront fin 2019 venir travailler en transports en commun, par les modes actifs ou en covoiturage.

A l'issue du travail, une quinzaine de nouvelles actions ont été proposées et validées par les instances techniques. L'objectif est une approbation politique au printemps. Dès 2018, des animations liées au PDA ont été mises en œuvre (gravage vélo, essai vélo électrique, utilisation véhicules en auto-partage, challenge de la mobilité régional).

### **Schéma de Mobilité du pôle Métropolitain du genevois français**

Annemasse Agglo a participé à l'élaboration du schéma de mobilité du pôle métropolitain qui vise à définir la trame de la politique de mobilité et un programme d'actions pour les échéances 2025 et 2030. L'objectif principal est de réduire la part de l'auto-solisme dans le total des déplacements en passant de 36 % de déplacements à pied, en vélo, en transports publics et en covoiturage en 2015 à 50% en 2030. Pour atteindre ces objectifs, plusieurs leviers seront activés dont l'augmentation de l'offre et de la performance des transports publics, du développement des nouveaux services et du partage de véhicules.

Annemasse Agglo, en tant que 1<sup>er</sup> territoire urbain du pôle et disposant de l'offre multimodale la plus importante (CEVA, Léman express, voies vertes, maison de la mobilité...) devrait largement contribuer à atteindre les objectifs.

### **Eco-mobilité**

Annemasse Agglo a souhaité développer l'autopartage sur son territoire, comme développé plus haut. Intégrées dans le label « Autopartage Grand Genève Français », les stations d'Annemasse Agglo sont les plus utilisées du Genevois Français avec une part déjà élevée de particuliers.

Un dépliant en cours de réalisation, qui sera disponible à la maison de la mobilité et du tourisme, permettra de mettre en avant les stations d'autopartage du territoire. Plus globalement, il donnera les informations essentielles sur les nouvelles mobilités.

Au sein du réseau de bornes électriques voiture, une nouvelle borne a été installée sur la commune de Saint Cergues. Le territoire d'Annemasse Agglo est aujourd'hui équipé de 12 bornes électriques dont deux bornes charge rapide.

### **Politique cyclable**

En 2014, un schéma cyclable a été voté. Ce schéma est basé sur deux axes structurants la voie verte et la Via Rhôna, ainsi que des axes secondaires. Aujourd'hui sur 87 km d'itinéraires programmés dans le schéma cyclable environ 38 km ont été réalisés. En dehors du schéma environ 27 km d'itinéraires ont été réalisés.

Un dépliant vélo en cours de réalisation va permettre de mettre en avant les aménagements vélos existants et orienter les cyclistes sur la voie verte déjà réalisé.

Deux consignes vélos de 100 places seront installées sur le parvis nord et sud de la gare d'Annemasse dans le cadre du projet de pôle d'échanges multimodal, fin d'année 2019 - début d'année 2020. Il est également envisagé d'installer courant 2019, deux autres consignes vélos le long d'axes de transport urbain structurant.

Annemasse Agglo a répondu en décembre à l'appel à projet de l'ADEME « ville et territoire cyclable » visant à accompagner la réalisation de travaux de définition et de mise en œuvre de politiques cyclables. Annemasse Agglo souhaite une aide au financement de l'animation de la politique cyclable et des études de maîtrise d'œuvre de Via Rhôna.

**Les grands projets de mobilité alternative du territoire**

De grands projets de transport, inscrits dans le PDU, sont actuellement en cours de lancement.

**La liaison ferroviaire Léman Express**

Avec une mise en service prévue en décembre 2019, cette nouvelle liaison ferroviaire entre la gare de Genève - Cornavin et Annemasse permettra le déploiement du CEVA, appelé désormais Léman Express, véritable RER transfrontalier qui desservira tout le nord de la Haute-Savoie (en direction de Evian, St Gervais les Bains, Annecy et Bellegarde).



**Le Pôle d’Echanges Multimodal (PEM) : un nouveau visage pour la gare d’Annemasse**

L’opportunité de la réalisation de l’infrastructure *Léman Express* permet un remodelage complet des systèmes de transports collectifs dans l’agglomération annemassienne. L’arrivée du Léman Express va considérablement augmenter les flux en gare d’Annemasse. Cela implique donc de réorganiser la gare actuelle pour créer un pôle d’échanges multimodal, de portée internationale, qui va transformer l’environnement urbain du quartier de la gare.

L’enjeu principal est de faire du PEM d’Annemasse un nœud majeur à l’échelle de la métropole du Grand Genève et de la région Auvergne Rhône-Alpes. A cette offre ferroviaire, s’ajoutera l’offre urbaine, interurbaine et l’ensemble des lignes de bus. La gare d’Annemasse sera également desservie par la voie verte et accueillera un service de location et de stationnement sécurisé des vélos.



Le pôle d’échanges s’organise autour de cinq opérations :

- la mise en accessibilité des quais, la réalisation d’un nouveau franchissement des voies ferrées pour la desserte d’un nouveau quai et la mise en œuvre d’une gare biface
- la réorganisation des services ferroviaires aux voyageurs et des services d’exploitation de la gare au sein d’un nouveau bâtiment gare
- la refonte des espaces publics extérieurs et de l’infrastructure gare routière (création de deux parvis de part et d’autre des voies ferrées)
- la création d’un ouvrage de stationnement répondant aux différents besoins du futur quartier (gare, hôtel, tertiaire, logement, commerces)

- la création d'une Maison de la Mobilité et du Tourisme, proposant des services à la mobilité et au tourisme mais aussi lieu d'animation, de sensibilisation et de communication sur la mobilité

En 2017, les travaux du passage souterrain et de mise en accessibilité des quais ont été engagés. Le gros œuvre de l'ouvrage a été finalisé en 2018. L'ouverture du passage souterrain est prévue en même temps que l'arrivée du Léman Express, en décembre 2019.



Les études « Projet » du parvis sud ont été réalisées. Les entreprises pour l'aménagement des espaces publics ont été retenues. Les démolitions préalables à l'aménagement des espaces publics et du parking ont été réalisées.



La construction du nouveau bâtiment voyageur a démarré en automne 2018.



Les travaux de construction du parking silo ont démarré également à l'automne 2018.



### **La Maison de la Mobilité et du Tourisme (ouverture 10 décembre 2018)**

La Maison de la Mobilité et du Tourisme propose des services innovants à la mobilité sur le territoire et notamment au niveau du pôle d'échanges de la gare d'Annemasse. Ce projet s'inscrit dans la démarche d'ensemble de l'Eco-cité française du Grand Genève pour rendre lisible et visible le Genevois Français dans la sphère économique. Il consiste en la structuration de l'offre de mobilité sur le territoire du Grand Genève et sur les pôles intermodaux.



Il s'articule autour de trois projets à savoir :

- le regroupement d'acteurs économiques de la mobilité et le développement d'une offre de formation « transport et mobilité » à proximité du pôle d'échanges
- une plateforme de services numériques dédiée à la mobilité
- et la maison de la mobilité en elle-même, lieu d'accueil de services de transports

L'objectif de ce bâtiment est de s'appuyer sur l'Office du Tourisme pour développer une offre de service globale sur les questions de mobilité et de tourisme :

- mutualisation du personnel pour assurer un renseignement multimodal au guichet et aussi, transport + tourisme ou transport + activité, voire des packs dédiés.
- offre d'animation et de développement autour de la mobilité pour sensibiliser aux nouvelles mobilités,
- conseillers en éco-mobilité pour accompagner les entreprises / administrations dans la mise en place de Plan de Déplacements d'Entreprises (PDE) ou Plan de Déplacement d'Administration (PDA) multimodaux, et assurer des animations (marchés, foyers personnes âgées, écoles...)
- éditions de brochures de communication (plans vélos, actions de promotion de la mobilité et du tourisme)
- et enfin, organisation d'expositions, conférences et événements

Sont également présentes de nouvelles offres de service de mobilité (auto-partage, co-voiturage, vélostation...) et la mise en synergie de services existants (locations de voiture, taxis, offres stationnement, vente de tickets grande ligne...). L'animation du projet devrait permettre de développer cette offre de manière globale, à l'échelle de tout le Grand Genève.

La vélostation est un service au sein de la maison de la mobilité et du tourisme permettant de louer des vélos à assistance électrique, des trottinettes, et des vélos pliants entre 1 et 3 mois. Des vélos classiques peuvent être loués sur une période de 1 an.

La rénovation thermique du bâtiment est ciblée comme un des principaux enjeux. Par ailleurs, le projet a été retenu dans le cadre du 3<sup>ème</sup> appel à projet de l'Etat "transports collectifs et mobilité durable".

### **Le prolongement du tramway genevois jusqu'au centre-ville d'Annemasse**

Son arrivée est prévue à la fin de l'année 2019. Elle permet la suppression de la rupture des deux réseaux urbains transfrontaliers pour connecter les centres d'Annemasse et Genève. Le tramway sera l'axe structurant du réseau de transports collectifs d'Annemasse Agglo, pour une desserte équilibrée, notamment en direction des secteurs classés en « quartiers prioritaires ».



Le projet est réalisé en deux tranches : la première entre Moillesulaz et la rue du Parc à Annemasse pour une mise en service fin 2019 ; la seconde, jusqu'au terminus au Lycée des Glières, pour 2021. Les travaux ont débutés en janvier 2017.

Une communication forte a été menée afin d'informer les habitants de l'avancée du projet et des travaux liés.

Les caractéristiques du projet du Tramway d'Annemasse Agglo :

- la longueur commerciale de la future ligne sera de 2,09 km jusqu'à la rue du Parc
- la vitesse commerciale de terminus à terminus sera en moyenne de 17,3 km/h,
- le temps de parcours entre la frontière et l'arrêt rue du Parc sera de 7 minutes 10s et de 11 minutes 36 s de la frontière au terminus Lycée des Glières
- la fréquence prévue est de 8 minutes en heure de pointe,
- le service sera assuré de 5h30 à 23h30.



La première phase de chantier a débuté le 30 janvier 2017 pour une mise en service du tramway de Moillesulaz au Parc Montessuit fin 2019. Une seconde phase de travaux débutera en 2020 pour poursuivre le tracé jusqu'au lycée des Glières.

Grâce au tram, associé au Léman Express et au BHNS, le réseau de transport urbain de l'Agglomération d'Annemasse multipliera par trois sa clientèle à l'horizon 2020 pour atteindre plus de 12 millions de voyages /an.

### **Le réseau de modes doux structurant**

Le réseau de modes actifs est composé de deux axes structurants se croisant au pôle d'échanges multimodal d'Annemasse :

- la voie verte du Grand Genève entre Bonne et Genève, pour une réalisation encore partielle (3/4 du cheminement sont réalisés)
- la véloroute voie verte Via Rhôna qui est en projet. L'itinéraire verra le jour de façon échelonnée jusqu'en 2023.

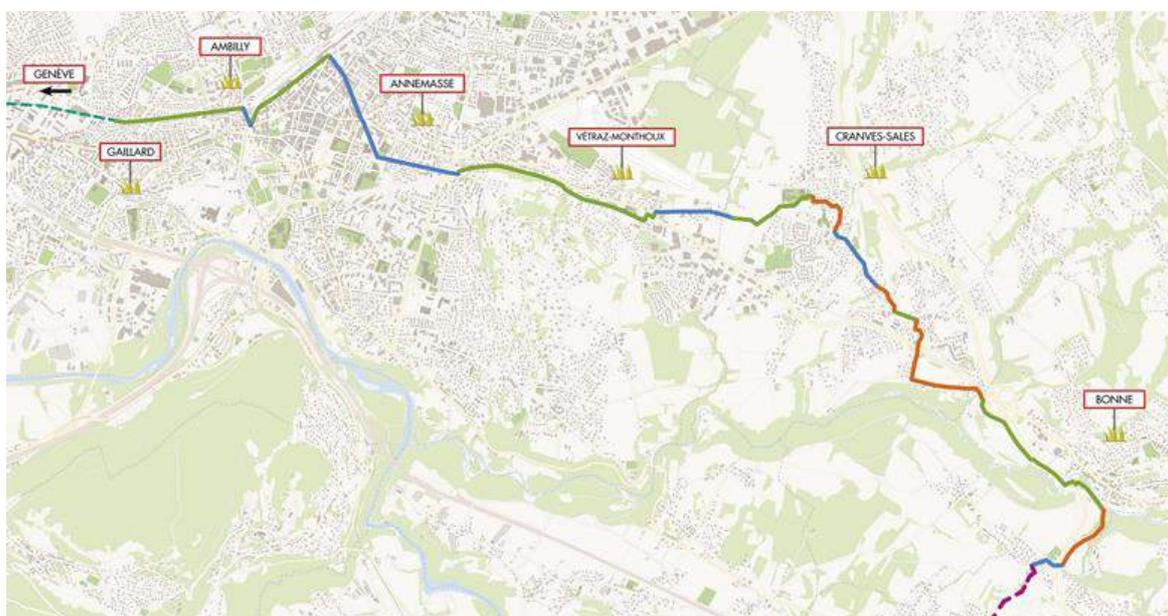
Deux véloroutes voie verte verront le jour et seront connectées à la voie verte transfrontalière. Des itinéraires structurants au niveau intercommunal permettront un rabattement sur les arrêts de transports collectifs en site propre, le PEM et sa vélostation.

### Les projets de mobilité douce

Un schéma cyclable a été approuvé en 2014. Une mise à jour a été faite durant l'année 2018. Environ 60 km d'aménagements cyclables ont été réalisés par les communes et l'agglomération.

#### La voie verte du Grand Genève

Ainsi, Annemasse Agglo s'assure de la réalisation d'un *schéma directeur modes doux* ayant pour objectif de favoriser tous les types de pratiques (utilitaires, loisirs...) par tous les moyens adaptés (aménagements et infrastructures, services, communication...). Ce schéma prévoit notamment d'assurer la continuité d'itinéraires entre les principaux pôles d'habitat et d'activités du territoire. Il vise à porter le linéaire du réseau cyclable de niveau d'agglomération à 87 km (soit environ 1 ml par habitant) à échéance du PDU, afin d'atteindre l'objectif d'une part modale vélo à plus de 4%.



Les travaux de réalisation de la première section de la véloroute ont démarré dès janvier 2017. Un premier tronçon en site propre a été inauguré en juin 2017 à Vétraz-Monthoux. Une deuxième section a été ouverte à Bonne en novembre 2017. Les travaux se sont poursuivis sur le premier semestre 2018 et un premier itinéraire continu a été mis en service au printemps 2018 ; avec notamment, l'ouverture de la section transfrontalière jusqu'aux Eaux Vives à Genève. Les premiers comptages

montrent une forte fréquentation pendulaire avec plus de 100 vélos aux quarts d'heure en heure de pointe.



L'itinéraire doit encore être complété et amélioré, au fil des projets connexes. L'avenue du Giffre sur Annemasse sera aménagée en 2019 pour desservir la gare à l'ouverture du CEVA.

Enfin, en juin 2018, Annemasse Agglo via son délégataire TP2A a organisé *la fête du vélo* au niveau de la voie verte CEVA avec pour but de promouvoir les mobilités douces auprès des usagers du territoire.

**✚ La 2ème voie verte, section de la future véloroute ViaRhôna**

En 2017 et début 2018, Annemasse Agglo a réalisé une étude de faisabilité visant à définir l’itinéraire et les principes de l’aménagement d’une seconde véloroute voie verte d’environ 21 km entre le Pas de l’échelle à Etrembières et Machilly.

Sur cette base, la concertation autour du projet s’est tenue en septembre et octobre 2018. Elle a permis de valider l’opportunité du projet ainsi que l’itinéraire préconisé.

L’objectif est de répondre aux déplacements utilitaires du quotidien mais également de développer le tourisme et les loisirs doux. Desservant les 2 gares de Machilly et Annemasse, il assurera notamment un rôle de rabattement sur le Léman Express et la maison de la mobilité par des aménagements sécurisés dédiés aux modes doux. Plus de 50% de l’itinéraire sera composé d’aménagements en site propre.

Cet itinéraire est un maillon de la véloroute Via Rhôna. L’objectif est de mettre en service la première section en 2020 pour un achèvement prévu en 2023.

**Elaboration des Cartes du Bruit Stratégique et du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement d'Agglomération**

La Directive européenne 2002/49/CE sur le bruit dans l'environnement, impose aux agglomérations de plus de 100.000 habitants de réaliser une approche commune destinée à éviter, prévenir ou réduire en priorité les effets nuisibles du bruit dans l'environnement, y compris la gêne occasionnée par l'exposition au bruit (infrastructures de transport, industries bruyantes).

La Communauté d'Agglomération d'Annemasse est située dans le périmètre de l'agglomération d'Annemasse-Genève au sens de l'INSEE et comprenant plus de 100.000 habitants. La communauté d'Annemasse Agglo est donc compétente par ses statuts dans la lutte contre le bruit. Elle doit en conséquence élaborer des cartes du bruit stratégique (CBS) et des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) « territoire » ou PPBE dit « agglo ».

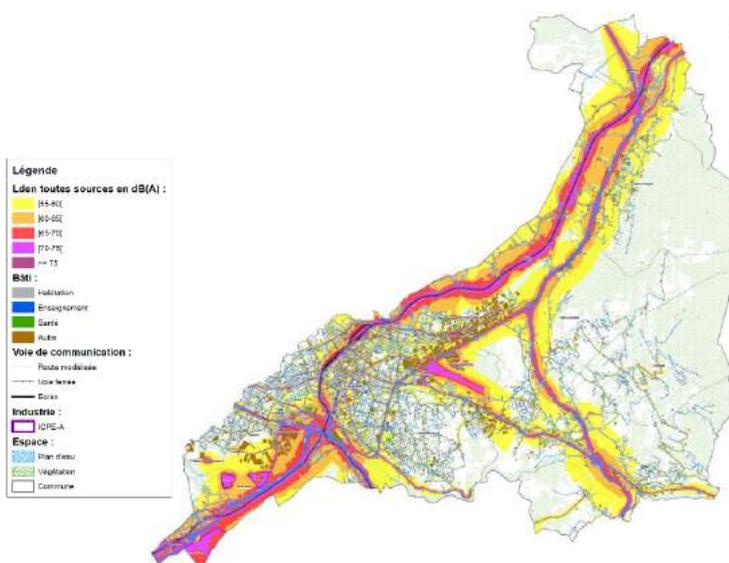
Par délibération B-2015-0036 en date du 3 mars 2015, le bureau communautaire a décidé d’engager la réalisation des cartes et du PPBE dans le cadre d’un marché à groupement de commande avec les collectivités devant réaliser un PPBE et/ou une CSB dans l’agglomération Annemasse Genève.

Par délibération C-2018-0180 en date du 7 novembre 2018, le conseil communautaire a approuvé la version définitive du PPBE.

Deux principaux volets de la gestion du bruit sont étudiés dans un PPBE :

- la réduction des niveaux de bruit existants (action curative)
- la prévention des effets du bruit (action préventive)

Pour rappel, le PPBE n’est pas un document opposable au niveau du droit, notamment en termes d’urbanisme, contrairement au classement sonore des infrastructures de transport.



**Un projet d'écoquartier durable et structurant : le projet Etoile Annemasse-Genève**

Le projet « Etoile Annemasse-Genève », impulsé par Annemasse Agglo, est un projet de développement urbain important autour de la gare d'Annemasse, que le Léman Express dote d'une accessibilité très qualitative. Ce projet de « nouveau quartier » de référence du Grand Genève est amorcé depuis plusieurs années et a donné lieu à la création d'une ZAC d'environ 18 hectares en 2014.

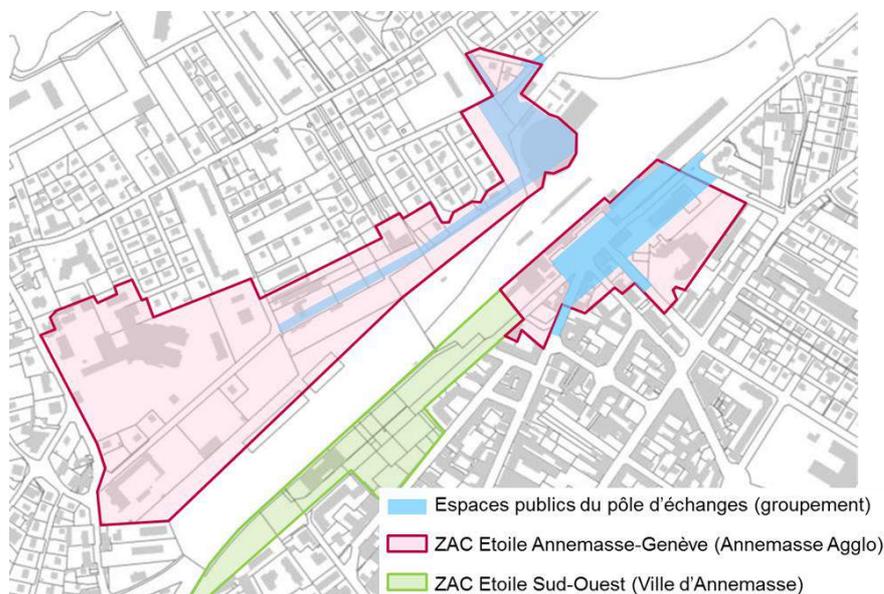
Sa mise en œuvre permet de décliner en cohérence l'ensemble des politiques développées à l'échelle locale et transfrontalière comme le développement d'un nouveau quartier d'affaires et l'accueil d'environ 1400 logements (et 1000 emplois) supplémentaires d'ici 2031, dans des formes urbaines denses, en développant le logement social ainsi que l'accès social et abordable. Ce projet vise également le développement de solutions énergétiques innovantes.

Suite au recrutement de l'aménageur (Bouygues Immobilier UrbanEra) en 2016, et à la production du plan-guide de la ZAC Etoile Annemasse-Genève par le cabinet DEVILLERS en 2017, l'année 2018 a permis la poursuite des déclinaisons opérationnelles à proximité de la gare d'Annemasse dans la perspective de l'arrivée du Léman Express fin 2019, avec le dépôt des permis de construire suivants :

- hôtel et offre de restauration, logements libres et abordables et commerces en rez-de-chaussée, avec un début de travaux en décembre 2018 pour une livraison envisagée fin 2020
- Ilot Bernard (logements libres, abordables et sociaux, maison médicale et commerces en rez-de-chaussée), pour une livraison envisagée début 2021
- le déclenchement de la conception d'une opération de bureaux à proximité immédiate de la gare

En outre, les réflexions opérationnelles ont été engagées sur le secteur nord de l'opération pour :

- l'évolution des PLU des deux communes et l'impulsion des démarches réglementaires permettant de rendre possible la mise en œuvre du plan-guide
- la stabilisation d'une identité architecturale pertinente à la fois au plan local et à l'échelle de l'opération
- la conception des espaces publics, notamment ceux permettant la desserte du pôle d'échanges, et des réseaux fonctionnels nécessaires à l'opération, avec notamment pour objectif une gestion raisonnée des ressources en eau et en énergie (objectif de labellisation des logements pour leur performance énergétique et leur qualité)





Les axes stratégiques de ce dernier PLH sont identifiés par la réponse aux enjeux suivants :

- retrouver des dynamiques positives d'accueil de familles, en augmentant l'offre de logements adaptés en termes de prix et de qualité (formes d'habitat, typologies...)
- se diriger vers un développement résidentiel durable, soucieux d'une utilisation raisonnée des ressources (foncières, énergétiques..) et de l'optimisation de l'existant (densification, rénovation, requalification)
- agir sur le parc existant dégradé et/ou non adapté dans le but de lutter contre le parc social de fait inadapté et la précarité énergétique
- redonner de la cohérence aux parcours résidentiels par une offre notamment sociale qui couvre l'ensemble des maillons de la chaîne du logement
- maintenir l'effort entrepris en faveur du logement des plus défavorisés, afin de garantir un « droit à la ville » en faveur des plus démunis, dans un territoire où la pression foncière et immobilière s'accroît

### **Vers une transition énergétique du parc de logements privés**

La transition thermique du parc de logement privé du territoire est un des objectifs phares du programme d'action du PLH en cours. L'action 8 vise à « Accompagner le parc privé énergivore dans un processus de transition thermique », pour diminuer la vulnérabilité énergétique des ménages et limiter l'impact de cette consommation énergétique sur l'environnement. Pour y parvenir, deux dispositifs ont été mis en place en 2017 et se sont poursuivis sur 2018.

Le premier dispositif est la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) : REGENERO. Service public et indépendant à l'échelle du Genevois Français, REGENERO aide à concrétiser les projets des habitants du territoire, étape par étape. Le dispositif est présenté ci-dessus, « Avancées des actions du PCAET ».

Puis un Programme d'Intérêt Général intitulé « Chaud dedans ! » a été mis en place en février 2017. Il vise à apporter un accompagnement administratif, technique et financier :

- sur la réalisation d'audits énergétique à hauteur de 75-80%
- au moyen, d'une prime de 1500€ par logement pour l'isolation thermique par l'extérieur et d'une prime de 500€ pour l'installation d'un chauffe-eau solaire collectif



Le dispositif a bénéficié d'une campagne de communication importante afin de faire connaître l'accompagnement des copropriétaires.

Une première copropriété (Le Faucigny) est entrée dans le dispositif. Les copropriétaires ont bénéficié de l'accompagnement en termes d'ingénierie de la part du cabinet Urbanis, choisi pour assurer le suivi animation. Ils ont également bénéficié d'une subvention sur les aides propres d'Annemasse Agglo, pour l'isolation extérieure du bâtiment.

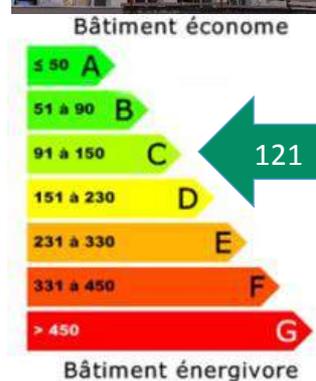
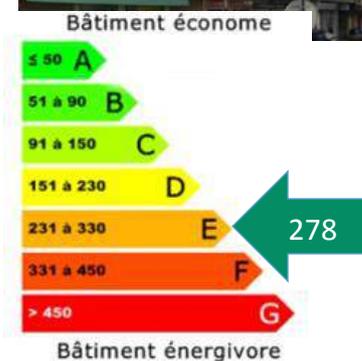
Pour la deuxième année du dispositif, 15 copropriétés ont été accompagnées :

- 11 copropriétés sont ou ont été accompagnées dans le cadre de l'audit énergétique
- 3 dans le cadre de la définition du programme de travaux

La fin des travaux sur la copropriété « Le Faucigny » a été inaugurée au mois de juin 2018. Cette copropriété construite en 1961 comprend 27 logements et 15 locaux professionnels ou commerciaux. Les travaux réalisés s'élevaient à 553 050 €, soit environ 13 160 € / logements. La participation d'Annemasse Agglo s'élève à 63 000€.



Avant / Après



Le bilan financier est satisfaisant, pour une première année du dispositif :

- 580 600 € ont été investies par les copropriétés
- 101 192 € de subventions travaux ont été accordées
- 17 200 € financé par Annemasse Agglo pour les audits thermiques.

Ces démarches sont également valorisées dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et coïncident avec la prorogation 2014-2017 d'un Contrat Local d'Engagement contre la précarité énergétique, signé par l'Agglomération le 11 août 2011, dans le cadre du programme « Habiter mieux » de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah). Cela permet aux ménages sous plafonds de ressources Anah, vivant sur le territoire d'Annemasse Agglo et entreprenant des travaux dans leur logement pour une amélioration énergétique d'au moins 25 %, de prétendre à une aide complémentaire forfaitaire.

### **Action copropriétés dégradées**

Le PLH a également identifié une problématique de fragilisation, voire de dégradation de certaines copropriétés privées du territoire.

Une majorité de copropriétés se trouvent dans des situations de difficultés intermédiaires. Dans ces conditions, l'intervention publique classique qui consiste à apporter une aide financière et un accompagnement aux travaux n'est pas la plus appropriée.

Un Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété (POPAC) a été lancé en mai 2016 pour une durée de 3 ans. La mise en œuvre de ce dispositif expérimental proposé par l'Anah vise à déployer une ingénierie de redressement dont l'action est graduée en fonction des situations rencontrées au moyen d'une phase d'observation puis d'animation à deux niveaux, avec :

- un premier travail de sensibilisation et d'accompagnement des acteurs de la copropriété dans la gestion (information des copropriétaires, etc.) en vue de la mise en place d'une stratégie patrimoniale
- un second niveau d'accompagnement renforcé destiné à régler les premières difficultés (maîtrise des charges, accompagnement juridique, etc.)

Pour la première année d'animation (mai 2017-mai 2018) quatre ateliers thématiques ont été organisés à destination des copropriétaires :

Thème abordé	Date	Nombre de participants	Bonne satisfaction des participants
Les bases de la copropriété	21 sept. 2017	14	77%
Comment être un conseil syndical efficace ?	7 déc. 2017	10	70%
Comment faire des économies ?	1 mars 2018	7	75%
Comment analyser les impayés ?	31 mai 2018	10	100%

La participation est bonne et stable : 10 participants par atelier en moyenne. La majorité est membre du conseil syndical.

- l'accompagnement de niveau 2 est le suivi individualisé de 5 copropriétés pendant deux ans via des réunions de travail trimestrielles. Un programme d'actions est défini avec les conseillers syndicaux et syndics
- un protocole d'engagement dans le POPAC est mis en place avec chaque conseil syndical et syndic

Bilan	Copropriété	Syndic	Position du conseil syndical (CS) et du syndic	RDV effectués	Engagement POPAC	Programme d'actions
	Les Feux Follets	ACCE Immo	CS « assistant du syndic » motivé à se former - Syndic coopératif et médiateur	3	Oui	Défini et lancé
	Le Pré Fleuri	Iria	CS « assistant du syndic » - Syndic coopératif (peu habitué aux copropriétés en difficulté)	3	Oui	Défini et lancé
	La Résidence du Parc	Bouvet-Cartier	CS impliqué et motivé à se former - Syndic coopératif (peu habitué aux copropriétés en difficulté)	3	Oui	Défini et lancé
	Le Beau Soleil	IBG	Participation affaiblie à la gestion : 1 à 2 membres par réunion - Syndic coopératif et volontaire	3	Oui	Défini et lancé
	La SACI	Foncia	1 seul membre du CS motivé mais isolé - Syndic peu expérimenté et vite dépassé	1	Refus	Aucun

A la fin de cette deuxième année d'animation il est décidé de proposer :

- une formation sous le format MOOC – à distance et avec des exercices pratiques corrigés
- une newsletter par trimestre sur un point précis ou avec des sous parties (agenda/actualité/à découvrir/astuces/points juridiques etc)
- des « apéro copro », 2 fois par an pour que les copropriétaires puissent échanger entre eux

Par ailleurs, Annemasse Agglo participe au financement des travaux de deux copropriétés en Plan de Sauvegarde, "Le Salève" à Gaillard et "Plein Ciel" à Annemasse. L'Agglo a déterminé son niveau de participation en fonction de la performance énergétique du scénario de travaux choisi. En 2018, les travaux sur la copropriété « Plein ciel » ont été terminés. Les partenaires et les habitants considèrent que c'est une réussite. Sur la copropriété du « Salève » les travaux ont démarrés en septembre.

### **Favoriser la production de logements locatifs sociaux performants**

Dans le cadre de l'exercice de la délégation de compétence des aides à la pierre de l'Etat, Annemasse Agglo accorde des majorations de loyers encourageant les performances thermiques sur les niveaux suivants : Réglementation Thermique (RT) 2012-10% et RT 2012 -20%. Sur ces aides propres, Annemasse Agglo accorde également une subvention de 2000€ par logement (PLAI et PLUS) aux opérations répondant aux exigences du BBC rénovation ou de la RT2012-20%.

En 2018, huit opérations ont pu faire l'objet de majoration de loyers (3%) en répondant aux exigences de la RT 2012-10% (118 PLAI et PLUS). Une opération a été réalisée selon les exigences de la RT 2012-20% (20 PLAI et PLUS).

## **2.2 Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources**

### **La préservation des espaces naturels et de l'agriculture**

Le SCoT a plusieurs objectifs pour préserver les espaces naturels et l'agriculture :

- la protection forte des espaces naturels sensibles du territoire, en protégeant directement tout un ensemble de sites sensibles (espaces naturels et agricoles fragiles, corridors écologiques, zones humides, etc.)

*L'ensemble des périmètres de protection a été repris dans les documents d'urbanisme communaux sans exception, empêchant le développement futur de l'urbanisation sur ces espaces remarquables.*

- le maintien de la biodiversité et l'inscription d'une grande « trame verte » (identification par les PLU de corridors locaux à préserver, pas de fermeture des couloirs agricoles, etc.).
- garantir la qualité et la gestion économe de la ressource en eau, en prévoyant l'optimisation des systèmes d'assainissement existants, en demandant aux communes de prendre des mesures permettant de limiter la pollution des eaux superficielles.
- la lutte contre l'étalement urbain et le mitage ainsi que et la préservation de la ressource « sol » est l'un des objectifs prioritaires affichés par le SCoT en matière de développement de l'urbanisation. L'évolution vers un habitat plus économe en espace et plus dense est largement incitée, tout comme les processus de renouvellement urbain et de comblement des dents creuses.

Les différents diagnostics réalisés en 2017 (diagnostic agricole, zones humides) ont été partagés en 2018 grâce à des réunions avec les agriculteurs, les élus ou même le grand public, et ont permis de redessiner une trame verte, bleue, jaune, noire à préserver voire à restaurer. Cette trame, qui définit les réservoirs de biodiversité, les zones-relais, les continuums ouverts et forestiers, les corridors biologiques, les cours d'eaux et leurs espaces associés (trame turquoise), servira de base à toute la politique de préservation et de valorisation des espaces naturels et agricoles. L'objectif est de proposer des espaces de vie et de passage (zones d'alimentation, de repos, de nidification, ...), fonctionnels pour la biodiversité (notamment la nuit).

### **Des espaces naturels réappropriés et mis en valeur**

Dans le cadre des études « Grand Genève », Annemasse Agglo participe à la préservation et la mise en valeur de deux espaces naturels majeurs du territoire de l'agglomération : les Bois de Rosses et l'Arve.

Identifiés dans le cadre du Plan Paysage II du Grand Genève comme des secteurs de « Projets Paysages Prioritaires », ces deux espaces agro-naturels ont fait l'objet d'études précises visant à :

- déterminer les enjeux en termes de préservation environnementale et agricole, de mobilité douce, de mise en valeur patrimoniale et culturelle, de pratiques d'activités sportives et de loisirs,
- déterminer une « image directrice » visant à assurer une gestion durable de ces espaces, et un traitement qualitatif des urbanisations à leurs franges,
- proposer des mesures d'aménagement paysager dans une logique pré-opérationnelle.



Dans la continuité, l'espace des Bois de Rosses a fait l'objet d'une étude de pré-faisabilité pour la mise en valeur environnementale, paysagère et culturelle pilotée par l'Office National des Forêt, en vue d'implanter, si les conditions sont réunies, un parcours Odyssée Verte® (promenade sur des passerelles en hauteur) pour une découverte environnementale. En 2018, les élus ont décidé de ne pas poursuivre ce projet touristique dans les bois de Rosses qu'ils considéraient pour certains comme trop invasifs sur le milieu (notamment du fait des stationnements), mais de rediscuter des objectifs de préservation et de valorisation de ce bois lors du PADD du SCOT en cours de révision.

De son côté, le Projet de Paysage Prioritaire de l'Arve, qui intègre la création d'un parcours touristique cyclable et transfrontalier autour de l'Arve « parcours en balcon », facilitant la découverte des paysages de l'Arve à travers la rivière, l'agriculture locale, le patrimoine naturel et bâti, a fait l'objet d'une analyse, d'un bilan. Ce bilan met en avant la difficulté pour les acteurs français et suisses de passer du projet à la réalisation, du fait notamment du manque de moyens financiers et des différences entre les deux territoires. L'année 2018 a permis de partager ce bilan, de se rendre compte de l'ensemble des projets du territoire mis en place ou prévus qui permettent d'atteindre les objectifs initiaux du projet PPP Arve. Ainsi, 2019 devra permettre de cibler des actions prioritaires à mettre en place sur le court et moyen termes, en attendant la réalisation de projets plus difficiles à réaliser comme la promenade en balcons.

### **La préservation des espaces agricoles : le projet agricole de l'agglomération**

Le projet agricole d'Annemasse Agglo a été motivé par trois principaux constats, soulignés dans un état des lieux réalisé par la Chambre d'Agriculture en 2014:

- une faible pérennité des exploitations du secteur
- un contexte péri-urbain qui entraîne des difficultés de fonctionnement des exploitations agricoles (raréfaction du foncier, pression foncière, enclavement des sièges et des parcelles...)



- une demande grandissante des consommateurs en produits locaux, mais des difficultés pour les porteurs de projets à s'installer

Un groupe de travail composé d'agriculteurs et d'élus communaux a été constitué afin d'aboutir à un véritable « projet agricole » pour l'Agglomération. Validé en mai 2017, le projet agricole intègre des thématiques très variées : la préservation foncière, l'aide à la transmission des exploitations et à l'installation, le développement de la consommation locale, l'amélioration de la cohabitation entre les acteurs du territoire, ou encore l'amélioration agro-environnementale des exploitations.

En 2018, la Chambre d'agriculture Savoie-Mont Blanc a été sélectionnée dans le cadre d'un marché public pour accompagner Annemasse Agglo dans la mise en œuvre de ce projet sur 5 ans. Les premières actions ont ainsi être lancées :

- l'étude d'outils fonciers de préservation des espaces agricoles (ZAP et PAEN) et la sensibilisation des élus du territoire à ces outils (création d'un guide, 1<sup>er</sup> séminaire élus en décembre 2018), mais également un travail de restructuration foncière entamée sur les secteurs les plus à enjeux (Cranves-Sales, Saint-Cergues). Ce travail pourra améliorer le fonctionnement des exploitations et faciliter les transmissions. Pour ces deux actions foncières, Annemasse Agglo a été sélectionné par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et est donc aidée par des fonds européens FEADER.
- l'accompagnement des futurs cédants a également débuté avec la rencontre individuelle de tous les chefs d'exploitation de plus de 55 ans, l'objectif étant de sensibiliser à la transmission (souvent prise trop tardivement) mais aussi les accompagner à mieux transmettre. Un évènement dédié aux porteurs de projets sera organisé en début d'année 2019 afin d'accompagner à l'installation.
- afin d'améliorer la consommation locale, Annemasse Agglo continue d'accompagner l'évènementiel A Pro Local (renommé Pro2Local) qui permet d'une part de mettre en valeur les formations et les métiers agricoles et agro-alimentaires, mais aussi de mettre en réseau producteurs et distributeurs (épiceries fines, grandes distributions, restaurateurs,...). En parallèle, Annemasse Agglo et la commune d'Annemasse ont intégré dans l'NPNRU Perrier-Livron-Château rouge un objectif de mise en place d'une ferme urbaine en cœur de quartier. L'année 2018 a permis de travailler sur une pré faisabilité du projet, et de rencontrer différents partenaires potentiels.

L'ensemble de ces actions n'est possible à mettre en place que grâce au travail du groupe agricole et de la cellule de veille de l'agglomération, qui permet d'anticiper les mutations foncières, les projets d'installation ou les départs en retraite,...

### **Une démarche transfrontalière de restauration des continuités écologiques**

La charte du projet d'agglomération Franco-valdo genevois stipule que "tous les territoires partenaires de l'agglomération font de la préservation de l'environnement, des espaces agricoles et naturels sensibles une première priorité de leur planification."

Dans cette perspective, le projet d'agglomération s'est fixé plusieurs objectifs spécifiques et a défini des engagements vis-à-vis de la préservation des espaces naturels et paysagers ainsi que de leurs interconnexions.



Cette volonté exprimée par les partenaires du projet d'agglomération s'inscrit dans une prise en compte globale de perte de biodiversité qui a fait évoluer les stratégies et méthodes de protection de la nature. Cette logique s'appuie sur la construction de réseaux écologiques aussi appelés trames vertes et bleues.

Ainsi une démarche transfrontalière a été engagée et a aboutie sur la mise en place de « contrats de corridors biologiques ».

Similaire au contrat de rivière, cet outil, piloté par un porteur de contrat, comprend une liste d'actions (les mesures de préservation et de restauration) avec des maîtres d'ouvrages variés et bénéficie d'une participation financière de la Région jusqu'à 50% des actions.

L'un de ces contrats, « Arve Lac » s'applique sur un secteur franco-genevois qui s'étend entre le Léman, les bois de Jussy/Douvaine et les milieux agricoles attenants, les Voirons et l'Arve. Il concerne la majorité des communes d'Annemasse Agglo. Sur le territoire de la collectivité, il a notamment pour enjeux le maintien des grandes connections (Voirons – Salève, Voirons – bois de Jussy, Salève – pénétrante de l'Arve), la préservation des connectivités biologiques le long des cours d'eau (Arve, Foron) et l'intégration de la nature dans les projets urbains. Porté administrativement par Annemasse Agglo pour la partie française (communes d'Annemasse Agglo et de la communauté de communes du Bas Chablais) il a été signé pour une durée de 5 ans, de 2012 à 2017.



L'année 2018 a permis à Annemasse Agglo et au Canton de Genève de rédiger un bilan technique et financier du contrat, qui sera validé en 2019. La Région Auvergne-Rhône-Alpes ne souhaitant pas renouveler le Contrat sur notre territoire, Annemasse Agglo et ses partenaires ont mis en place une concertation visant à la mise en place d'un autre outil financier : le contrat de territoire Espace Naturel Sensible, avec le Conseil département de Haute-Savoie. A partir du diagnostic du SCOT en révision, les élus et partenaires ont pu réfléchir à la poursuite des actions engagées dans le Contrat corridor Arve-Lac mais également à de nouvelles actions non prévues en 2012. En effet, ce contrat portera sur des thématiques plus larges que les corridors biologiques (réservoirs biologiques, agriculture, eau, sensibilisation de différents types de publics,...).

Le 5 décembre 2016, un second contrat corridors a été signé. Il s'agit d'un contrat nouvelle génération appelé « Contrat vert bleu ». Il se nomme « Arve Porte des Alpes » et s'étend sur 43 communes, dont 4 communes d'Annemasse Agglo. Suite à un diagnostic et la définition d'enjeux, 36 actions ont été retenues pour faire l'objet de fiches actions. Annemasse Agglo a participé à l'élaboration de ces fiches actions, et suivra l'animation de ce contrat effectué par le SM3A sur 5 ans. Annemasse Agglo participe à une étude des déplacements de la petite, moyenne et grande faune sur 4 communautés de communes, action portée par la Communauté de communes des 4 rivières. L'année 2017 a permis d'organiser cette étude (cahier des charges, plan de financement, convention) qui a été lancée en 2018, avec la mise en place de pièges photographiques. Elle nécessitera un an de suivi avant de pouvoir conclure aux corridors utilisés sur la zone et donc aux nécessaires aménagements à réaliser pour améliorer leurs fonctionnalités.

## La politique foncière

Le Plan Foncier constitue la traduction d'un programme d'actions foncières, dont le principal objectif est de mobiliser des moyens au service des projets prioritaires du territoire. Il se concrétise par une convention « Plan Foncier » signée entre l'Etablissement Public Foncier (EPF) de la Haute-Savoie et Annemasse Agglo, le 11 septembre 2013. Elle a pour objet de mettre en évidence les secteurs préalablement identifiés comme stratégiques par les différents acteurs du territoire et de proposer la mise en place d'actions foncières. Le but est de parvenir à une maîtrise foncière communale raisonnée, en amont des projets qui seront réalisés à plus ou moins long terme, dans une démarche affichée, cohérente et planifiée. L'élaboration du second « Plan Foncier » est en cours d'élaboration.

Les objectifs de ce repérage sont multiples :

- monter des projets urbains ambitieux, conformes aux souhaits de la commune et aux orientations des documents cadres, réalistes économiquement (accompagner par une réflexion urbaine sur la ville, le développement des grands projets de transport, etc.)
- répondre plus précisément aux besoins spécifiques du territoire, être attentif aux besoins et attentes de chaque commune, en prenant en compte ses caractéristiques (rural, urbain) ainsi que ses souhaits de développement
- travailler à l'anticipation du volet foncier de chacun des projets priorités,
- faciliter les acquisitions futures par la mobilisation d'outils fonciers (disposer de conseils et d'une ingénierie adaptée pour identifier les outils et leviers fonciers adaptés à chaque situation, en matière de densité, de qualité urbaine, etc.)

La convention prévoit une intervention sur 3 thématiques :

1. Les « Grands projets » : assurer le succès des grands projets du territoire (ZAC Etoile, Léman Express, Tramway, BHNS), en donnant la priorité à la facilitation des projets urbains en accompagnement. Cette thématique comprend des projets destinés à développer des opérations mixtes de qualité, regroupant les logements, les espaces publics voire commerces/services de proximité, concernées notamment par des problématiques complexes de renouvellement urbain.
2. L'« Habitat » : favoriser des opérations exemplaires et cohérentes pour répondre aux objectifs du PLH en termes de mixité sociale, de localisation et de qualité de logements à produire (accession abordable, logements locatifs sociaux, logements familiaux, habitat intermédiaire, habitat adapté, etc.). Chaque opération devra être conforme aux exigences du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de l'EPF de Haute-Savoie, à savoir 30% de logements aidés.
3. Le « Développement économique et commercial » : mettre en œuvre la politique économique du territoire à travers deux actions : la structuration d'une offre foncière commerciale en centralité (répondant aux objectifs de la politique commerciale du territoire) et le soutien à la création de zones artisanales / industrielles intercommunales permettant le maintien de la diversité des fonctions et des emplois.

Une réflexion est en cours quant à l'intégration de la thématique « équipement » est en cours dans le cadre du second « plan foncier ».

Le bilan du plan foncier 2013-2017 fait état de 28 secteurs acquis par les communes ou par Annemasse Agglo pour un total de 18 163 000€ (acquis via l'EPF). 19 des 28 secteurs portent sur des opérations de logements avec mixité sociale.

## Collecte des déchets sur le territoire d'Annemasse Agglo

### La collecte des déchets d'Annemasse Agglo

Le service Gestion des Déchets assure la collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte, des cartons des professionnels en centre-ville, la gestion de quatre déchetteries et le compostage domestique.

La collecte des ordures ménagères est organisée en régie sur les 12 communes. Afin d'augmenter les performances de tri sur les communes urbaines d'Ambilly, Annemasse, Gaillard, Ville-la-Grand et une partie de Vétraz-Monthoux (70% de sa population concernée), la collecte sélective (hors verre) est en porte à porte depuis 2015. Le verre est maintenu en apport volontaire.

Désormais, 3 ambassadeurs du tri informent et sensibilisent les habitants en :

- veillant à ce que chaque type d'habitat ait son ou ses bacs de tri avec les consignes
- diffusant les consignes de tri, le planning de collecte
- améliorant les performances de tri

Le service est sollicité pour la mise en place du bac jaune. Près de 6700 bacs jaunes sont en gestion courante pour 70% de la population.

Pour améliorer l'utilisation du bac jaune, une démarche qualité refuse les bacs contenant trop d'erreurs de tri.



Les erreurs de tri les plus courantes sont : le verre, les ordures ménagères et les gros cartons bruns.

Tout bac refusé le matin lors de la collecte est transmis au service des ambassadeurs du tri. Ces derniers effectuent alors une sortie l'après-midi pour expliquer le refus et redonner les consignes de tri. Les collectifs représentent près de 65% des adresses. Quand un refus a lieu dans un collectif, une fiche erreur de tri et un avis de passage sont affichés dans l'immeuble pour informer les usagers. Le taux de refus de tri annuel était de 9,58 % en 2017.

Aussi, les ambassadeurs du tri sont présents sur différentes manifestations qui ont lieu sur l'une des 12 communes d'Annemasse Agglo pour assurer une sensibilisation au plus près des usagers : Musical été (Annemasse), Couleurs d'Automne (Machilly). Lors de ces animations, la tente « le tri » est habillée avec des panneaux recto-verso de sensibilisation (1 à 6 panneaux). Ils permettent d'aborder les thèmes principaux soit sous forme de texte soit sous forme d'images.

### 1<sup>er</sup> site de compostage partagé public sur Annemasse

Depuis le 8 juin 2018, Annemasse Agglomération en partenariat avec la ville d'Annemasse a mis en place 3 composteurs partagés public dans le Parc Claudius Montessuit. Ce site est accessible aux usagers qui vivent à proximité, qui souhaitent composter et dont l'immeuble ne peut accueillir un

site de compostage partagé privé. L'association Compost et compagnie 74 s'est créée pour accompagner ce développement.

En 6 mois, le site compte plus de 120 usagers qui l'utilisent au quotidien. Fort de cette expérience, et pour répondre à la demande, Annemasse Agglo compte accompagner d'autres sites publics en 2019.



**De nouveaux points verre**

Pour valoriser les emballages et pots en verre, Annemasse Agglomération en partenariat avec le SIDEFAGE dispose des points de collecte du verre sur les communes. Pour être au plus proche des usagers et augmenter le taux de collecte, de nouveaux points ont pu être installés en 2018 sur Gaillard, Ville-la-Grand, et Vétraz-Monthoux.

**Mise en place de deux nouvelles filières en déchetterie**

Les habitants du territoire ont vu arriver deux nouvelles filières de tri : les vélos usagés et les lunettes.

En partenariat avec l'Ordre de Malte France, des points de collecte de lunettes dans les 4 déchetteries de l'agglomération ainsi qu'au siège de l'Agglo ont été mis en place en janvier 2018.

Chaque paire de lunettes est lavée puis triée par type (correctrice ou solaire) et selon le degré de puissance des verres. Les lunettes sont expédiées en Afrique (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, R.C.A., Sénégal, Tchad, Togo, Guinée Conakry) dans les hôpitaux et dispensaires soutenus ou gérés par l'Ordre de Malte France.

*Qu'est-ce qui est collecté ? Les paires de lunettes pour enfants et adultes : lunettes de vue, lunettes solaires correctrices, lunettes solaires non correctrices (sans étui). Du petit matériel et outillage d'optique : verres organiques non montés, montures neuves, frontofocomètres meuleuses, raineuses, chaufferettes, petit outillage*

Annemasse Agglo s'est associé à l'association « En Ville à Vélo » et notamment à son atelier « Pignon Sur Rue » pour réutiliser les vieux vélos.

« Pignon Sur Rue » est un atelier d'auto-réparation solidaire, où les adhérents peuvent venir apprendre, transmettre leur savoir et/ou réparer leur vélo. Il est situé rue des Négociants à Ambilly.

Une fois récupérés, les vélos sont analysés par des techniciens de l'atelier puis sont révisés et remis en état de fonctionnement si possible. Sinon, ils sont démontés et les pièces mécaniques en état de fonctionnement sont conservées pour de futures réparations.



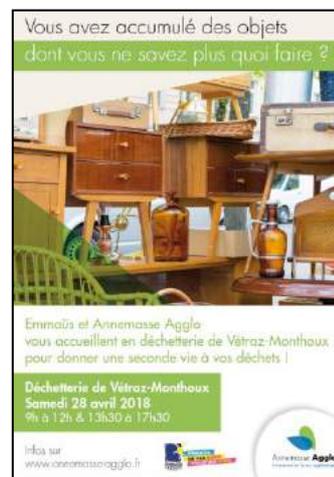
Les vélos sont à déposer directement auprès du gardien sur les 4 déchetteries. Les vélos sont ensuite récupérés par l'atelier « Pignon Sur Rue ».

**Les journées du réemploi continuent en 2018, donnez une seconde vie à votre objet**

Les usagers du territoire d'Annemasse Agglo ont été accueillis sur plusieurs samedis en déchetterie pour donner une seconde vie à leurs objets.

L'occasion pour Annemasse Agglo en partenariat avec Emmaüs d'évoquer avec ses usagers la thématique du réemploi des déchets : donner, réparer ou revendre plutôt que jeter.

Les habitants ont été invités à apporter du mobilier (en bon état), du petit et gros électroménager, des livres, des outils informatiques, des vélos, du textile, de la vaisselle, des bibelots, etc.



**Dernières actualités - déchetteries**

La déchetterie de Bonne fait peau neuve. Annemasse Agglo a lancé en novembre 2018 des travaux de réhabilitation. En effet, elle doit être mise en conformité et doit donc totalement être repensée.

Elle ouvrira, avec un nouveau visage, au printemps 2019.



**Déploiement du contrôle d'accès**

L'accès aux 4 déchetteries d'Annemasse Agglo est réservé aux habitants du territoire. Pour accéder aux déchetteries, une vignette sera bientôt obligatoire.

En octobre 2018, le service gestion des déchets a débuté sa campagne de distribution sous plusieurs phases. Celle-ci continuera jusqu'en mars 2019.



**La valorisation des déchets d'Annemasse Agglo**

Les déchets d'Annemasse Agglo sont valorisés de 3 façons différentes :

- la valorisation matière : sous forme de matériaux recyclables ou d'objets réutilisables ou réemployables
- la valorisation organique : les déchets fermentescibles sont valorisés par compostage
- et la valorisation énergétique : récupération de chaleur émise lors de l'incinération des déchets ou production d'électricité. Une partie de l'électricité produite est utilisée par l'usine et le reste est réinjecté sur le réseau d'ENEDIS

L'ensemble de cette valorisation est réalisée à l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de Bellegarde-sur-Valserine (01) gérée par le Syndicat Intercommunal de gestion des Déchets du Faucigny Genevois (SIDEFAGE). Enfin, une fois collectés sur Annemasse Agglo, les déchets sont transportés jusqu'au quai de transfert d'Etrembières, et transférés par rail à l'UVE où ils sont incinérés dans les 24h.

### Synthèse de la collecte de déchets sur Annemasse Agglo en 2017

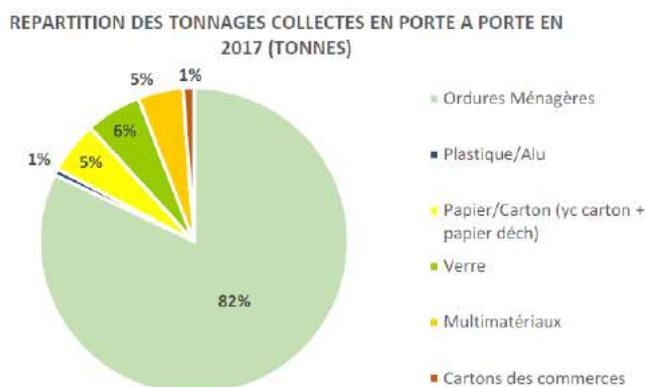
360 kg: c'est la production moyenne de déchets par habitant par an en France, soit 1 kg par jour et par habitant.

En 2017 :

- collecte de 26 042 tonnes (T) d'ordures ménagères, soit une hausse de 1,20 % par rapport à 2016
- 5 318 T de déchets recyclables collectés (dont 1 511 T en porte à porte)
- 21 293 T en déchetterie, pas d'évolution significative par rapport à 2016

La quantité de déchets triés et recyclés a évolué suite à la mise en place du bac jaune et au retrait des points d'apports volontaires sur cette même zone.

Ces données sont actualisées annuellement dans le *rapport du service déchet sur le prix et la qualité du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés*.



Source : *rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés*.

### **2.3 Epanouissement de tous les êtres humains**

#### Le Très Haut Débit

En 2018, Annemasse Agglo et les communes ont poursuivi l'accompagnement du déploiement de la fibre FTTH (Fiber To The Home- jusque dans les maisons) réalisé par l'opérateur Orange sur le territoire.

Pour rappel, le déploiement a débuté de manière opérationnelle en 2016, l'engagement d'Orange étant de rendre « adressables » l'ensemble des logements ou locaux professionnels avant fin 2020 (les armoires de rues doivent toutes être posées) et « raccordables » tous les logements ou locaux professionnels de l'agglomération avant fin 2022.

L'année 2018 a notamment permis de finaliser les études d'implantation d'armoires sur Annemasse, Ville-la-Grand et Vétraz-Monthoux et de réaliser totalement ces mêmes études d'implantation d'armoires pour les communes d'Ambilly, Etrembières, Gaillard et Cranves-Sales. Sur Gaillard et Ambilly, un gros travail d'interface a notamment été mené dans le cadre des travaux tramway.

De manière plus opérationnelle, l'année 2018 (et le début 2019) a également permis la pose des dernières armoires de Vétraz-Monthoux, Ville-la-Grand ainsi que la pose de nouvelles armoires sur les communes d'Annemasse (quelques quartiers du centre-ville + le nord-est de la commune), Gaillard, Etrembières et Cranves-Sales - voir cartographie ci-dessous).

### Carte de déploiement publique (Novembre 2018)



Couvertures FTTH présentées publiquement sur <https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre>

En parallèle, les déploiements fins se sont poursuivis sur Annemasse, Ville-la-Grand et Vétraz-Monthoux, qui ont respectivement 8 %, 53% et 55% de logements raccordables au 30/10/2018.

L'année 2019 devrait être une grosse année d'investissement pour Orange avec la pose d'une majeure partie des armoires étudiées préalablement, la poursuite de la desserte fine pour rendre raccordables les logements et locaux professionnels de l'agglomération et par ailleurs, la réalisation des études d'implantation d'armoires sur les communes restantes (Juvigny, Bonne, Lucinges, Saint-Cergues et Machilly).

Le travail de communication en direction des bailleurs sociaux et des syndicats de copropriétés a été poursuivi pour préparer l'obtention des autorisations de déploiement jusque sur les paliers des immeubles. Pour mémoire, une fois les travaux réalisés, les foyers ou entreprises peuvent choisir l'opérateur de leur choix.

Plus d'informations sur <https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique> et <https://reseaux.orange.fr/reseau/maison/comment-avoir-fibre>.

Enfin, Covage a poursuivi la commercialisation du Réseau d'Initiative Public auprès des plus grosses entreprises du territoire. Pour mémoire, l'ensemble des zones d'activités d'Annemasse Agglo sont depuis 2017 desservies par le Réseau d'Initiative Public de Haute-Savoie (plus d'informations sur <https://www.covage.com/fibre-haute-savoie/> ou <http://www.syane.fr/les-projets-du-syane/le-reseau-public-fibre-optique-du-syane/>).

Enfin, Annemasse Agglo a répondu aux différentes sollicitations de particuliers ou d'entreprises et poursuivi sa participation à la révision du SDTAN (Schéma Départemental d'Aménagement Numérique de Haute-Savoie). Elle a enfin rédigé différents diagnostics THD dans le cadre des études du SCoT ou de révisions de PLU des communes de l'agglomération.

## Politique de l'Habitat

### **Ouverture de la Maison de l'Habitat et du service mutualisé d'accueil des demandeurs en logement social**

La problématique de l'accès au logement est une problématique majeure pour les habitants de l'agglomération, et qui impacte très fortement leur quotidien et leurs conditions de vie en cas de difficultés.

Annemasse Agglo s'est donc doté d'un nouveau service public qui a ouvert ses portes en juin 2018 : la Maison de l'Habitat. Ce service a pour ambition d'offrir une porte d'entrée simplifiée pour toutes les questions relatives à l'habitat et au logement sur le territoire. Elle peut écouter, renseigner ou orienter vers le bon service public les usagers.

Son offre de service a vocation à s'étoffer dans le temps. Elle accueille pour le moment des permanences de PLS-Adil74 et de REGENERO, en plus des renseignements courants.

La maison de l'Habitat accueille également un service mutualisé (11 communes) d'accueil et de suivi des demandeurs en logements sociaux. En effet, avec plus de 5000 demandes en vigueur et moins de 700 attributions par an, les délais d'attente pour un logement social sont très longs.

Les 7 agents du service accueillent et renseignent les personnes sur leur dossier. Ils enregistrent les demandes et les renouvellements, et effectuent le rapprochement Offre/demande pour 11 communes.

La création de ce service répond à un besoin d'économie d'échelle et offre une plus grande lisibilité aux demandeurs de logement social, qui n'ont désormais qu'un seul interlocuteur pour assurer le suivi de leur demande.

### **Orienter l'offre et la qualité de la production de logements neufs**

Le diagnostic du 3<sup>ème</sup> PLH de l'agglomération et une étude pour le logement abordable sur Annemasse Agglo ont montré une inadéquation croissante entre les prix des logements neufs et le budget des classes moyennes de l'agglomération.

Dans le cadre de la ZAC Etoile Annemasse Genève d'Annemasse Agglo, plusieurs démarches fortes ont été engagées afin d'orienter la production de l'offre de logement sur des produits abordables et innovants :

- le dispositif « logement abordable » vise à redonner de la cohérence aux parcours résidentiels des ménages sur le territoire de l'agglomération par la production d'une offre neuve qui couvre l'ensemble des maillons de la chaîne du logement et qui correspond aux besoins en termes de taille de qualité, de taille et de prix.

Ce dispositif prévoit d'aider les ménages primo-accédants à revenus modestes et intermédiaire à accéder à la propriété sur le territoire de l'agglomération. Ces ménages pourront acheter leur logement à prix minoré par rapport aux prix du marché libre, sous conditions de revenus et de localisation. Ils devront en outre respecter les clauses anti spéculatives mise en place dans le but de pérenniser les efforts de la collectivité pour développer ces logements.

La mise en œuvre concrète de ce dispositif passe par des opérations d'aménagement public d'envergure telles que la ZAC Etoile Annemasse Genève dont au moins un tiers de la programmation logement vise à développer des gammes de prix abordables. Cet effort en faveur de la mixité sociale via le développement du logement abordable passe désormais par une mise en cohérence des différents dispositifs existants (Logement abordable en ZAC, logement abordable en diffus, PSLA, accession à prix maîtrisé, Bail Réel Solidaire, Bail Réel Immobilier et par une action de communication dédiée en cours de développement.

En 2018, 4 ménages ont pu bénéficier d'un logement à prix abordable dans la première opération de la ZAC Etoile Annemasse Genève.

- l'habitat participatif – coopératif représente une troisième voie entre le logement social et la promotion privée. Il implique les futurs habitants / voisins dans la conception puis la gestion de leurs logements. Cette production sociale de l'habitat se caractérise par des logements abordables soustraits à la spéculation financière, des réponses innovantes aux défis sociaux, économiques et environnementaux, des partenariats durables entre municipalités et habitants. L'habitat coopératif est une forme d'habitat participatif qui repose sur des valeurs de solidarité, de partage, de mixité, de développement durable, sur une organisation et un mode de fonctionnement en marge du marché immobilier existant. Il repose sur 3 piliers :
  - la déconnexion du marché immobilier : la coopérative fonctionne selon le principe de parts sociales dont la valeur évolue selon le coût de la vie et non selon la valeur du marché
  - la propriété est collective : l'habitant est à la fois propriétaire de parts sociales de cette coopérative et locataire du logement qu'il habite
  - la démocratie : chaque propriétaire dispose d'une voix quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient au sein de la coopérative

Annemasse Agglo a engagé en 2018 une animation spécifique afin de faire connaître ce modèle, faire émerger des groupes d'habitants et définir localement ce qu'est l'habitat coopératif.

Deux terrains ont été identifiés au sein de l'opération d'aménagement public « ZAC Etoile Annemasse-Genève » afin de faciliter le développement de cette nouvelle forme d'habitat sur le territoire. Un appel à projet « habitants » est en préparation afin de faire converger l'offre et la demande générée et ainsi attribuer un premier terrain à un groupes d'habitants dont les projets répondront aux mieux aux exigences du modèle souhaité.

### **Lutte contre l'habitat indigne**

La lutte contre l'habitat indigne s'organise autour des réunions de cellule de veille (tous les trois mois) qui réunissent : les représentants des communes, la Direction Départementale des Territoires, l'Agence Régionale de Santé et les responsables d'action sociale, l'association « Pour le Logement Haut-Savoyard, Agence Départementale d'Information sur le Logement » (PLS/ADIL), la maison de la justice et du droit, la caisse d'allocations familiales et l'association Assad (aide à domicile). Ainsi, un réseau contre l'habitat indigne s'est véritablement créé autour d'Annemasse Agglo.

Une plateforme informatique met à disposition de la ressource documentaire (modèles de courriers, etc.), un annuaire pour faciliter les contacts (favorise le fonctionnement du réseau) et les tableaux de suivi des situations.

En 2018, les réunions ont eu lieu tous les trimestres. Une soixantaine de situations ont été suivies. Suite à la demande des élus et des professionnels du domaine, une nouvelle instance a été créée : la cellule « incurie ». Un groupe de travail composé de professionnels de la santé, du social et de l'habitat a été constitué. L'objectif est d'établir une méthodologie d'intervention et de constituer un groupe ressource pour proposer des pistes de solution. La cellule incurie est réunie tous les deux mois environ. Les situations sont présentées par un travailleur social. La cellule composée par l'équipe mobile psychosociale, deux responsables d'action sociale du CD, la référente de la cellule, est là pour :

- conforter et soutenir le travailleur social
- proposer une analyse partagée
- rechercher des solutions

**Amélioration de l'accessibilité de la ville notamment pour les personnes handicapées****La poursuite de l'accessibilité des transports pour les Personnes à Mobilité Réduite avec l'Agenda d'Accessibilité Programmée**

Conformément à l'ordonnance du n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées, Annemasse Agglo s'est munie d'un Schéma Directeur d'Accessibilité des services/Agenda d'Accessibilité Programmée (SDA-Ad'AP). Il planifie la mise en accessibilité du réseau de bus (les arrêts de bus, le matériel roulant, l'information aux voyageurs).

Parmi les actions visant à améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, le SDA prévoit :

- la création d'un guide d'accessibilité des commerces
- la réalisation des Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE) sur les communes de l'agglomération
- et la mise en accessibilité des établissements gérés par l'agglomération

Dans le cadre SDA-Ad'AP, Annemasse Agglo a reprecisé les objectifs de programmation de l'accessibilité de son réseau transport, en tenant également compte de la nouvelle délégation de service public du réseau TAC (2016-2021) et les projets d'infrastructures (Tango, tramway, parc-relais). Les quais bus sont aménagés peu à peu afin de permettre un accès aux personnes à mobilité réduite sur l'ensemble du territoire.

La substitution est assurée par le service HandiTAC déjà existant pour les arrêts non accessibles pour les ayants-droits autorisés par règlement. Le parc bus est conforme à 80%. L'objectif est d'avoir un parc 100% accessible à l'horizon de la période 2018-2019.

**Un réseau de transport engagé en faveur de l'accessibilité**

Depuis quelques années, la problématique des personnes à mobilité réduite dans les transports est systématiquement prise en compte lors de l'achat de nouveaux bus équipés de rampe d'accès et par le développement du service HandiTAC. Ce service est réservé aux personnes présentant un handicap ne leur permettant pas d'utiliser le réseau de bus.

Par ailleurs, dans le cadre du développement de l'application de calculateur d'itinéraire du réseau de transports, la fonctionnalité « Voice Over PMR » a été mise en place.

Dans le cadre du calcul d'itinéraires de la maison de la mobilité, une attention est portée aux usagers à mobilité réduite. Ainsi, ces personnes pourront cocher une option lors de leur recherche d'itinéraires, ce qui permettra à l'application de leur faire une proposition d'itinéraire compatible. Cela se traduit par une orientation sur les transports collectifs dont les quais auront été aménagés PMR.

**La commission intercommunale d'accessibilité**

Annemasse Agglo est dotée d'une commission intercommunale d'accessibilité. Elle formule un avis sur les champs touchant l'accessibilité et la chaîne de déplacement : le cadre bâti, le logement, les équipements publics, la voirie et les transports. Cette commission suit également le recensement des logements accessibles. Elle est composée des élus, (élus communautaires et des communes), des associations de personnes handicapées (Espace Handicap, APF, Pole gérontologie genevois, REGAR, Nous Aussi), représentants de la société civile et des mobilités douces (En ville à Vélo) et enfin, des partenaires institutionnels (DDT 74, bailleurs, etc.).

### **Démarches d'accessibilité pour les bâtiments d'Annemasse Agglo**

Un scénario de travaux avait été défini pour la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des travaux ont été menés sur 10 bâtiments. Le taux d'accessibilité, recalculé après chaque campagne de travaux, a permis de constater que le taux d'accessibilité pour chaque bâtiment a augmenté. Un Agenda d'Accessibilité Programmé (ADAP) a été déposé en Préfecture et validé en avril 2016 pour une durée de 6 ans; au regard, des travaux déjà réalisés et de la réglementation en vigueur, un programme de travaux est élaboré avec un maître d'œuvre extérieur pour atteindre les objectifs réglementaires. Le montant total à engager est d'environ 400 000 € HT sur la période 2016 à 2022.

### **Mesures en faveur de l'accès de tous à la culture et au sport**

Annemasse Agglo met en œuvre différents dispositifs afin de favoriser l'accès de la culture et du sport pour tous. Parmi eux on recense :

- L'École des Beaux-arts du Genevois
- le Ciné Actuel de la MJC Centre d'Annemasse
- château Bleu et l'accueil de l'ensemble des classes de grande section, CP, CE1 et CM2 des écoles de l'agglo pour l'organisation et le co-financement du dispositif « savoir nager »
- accueil des scolaires primaires du cycle 3 au foyer de ski de fond de l'agglo (Plaine-Joux – Les Brasses) afin de favoriser l'acquisition par tous les élèves, des bases d'apprentissage du ski, environ 30 classes ciblées sur le CM1, soit 1 millier d'élèves, sont accueillis et équipés

### **Festival Couleur(s) d'automne**



En septembre 2018, s'est tenu la 9ème édition du festival Couleur(s) d'automne. Cette manifestation entre nature et culture est toujours un succès : 13000 visiteurs cette année (contre 8000 en 2016). Cette affluence est due notamment à la gratuité de l'événement cette année. Elle a permis à bons nombres de visiteurs de revenir les deux jours du festival et d'ainsi profiter des 40 exposants (pépiniéristes, horticulteurs, mobilier de jardin, producteurs d'artisanats...), des dizaines des conférences et d'ateliers pour petits et grands sur le thème de l'environnement et de pouvoir découvrir et redécouvrir les œuvres land art et art environnemental installées tout autour du lac de Machilly.

### **Projets Butor**

En 2018, afin d'acquérir la bibliothèque de l'écrivain Michel Butor et de transformer la demeure en maison d'écrivain, Annemasse Agglo a lancé pour la première fois un financement participatif sur la plateforme Dartagnans. Plus de 150 personnes y ont contribué, permettant ainsi d'obtenir plus de 16 000 euros et de fédérer la population, de mobiliser les citoyens autour d'un objectif culturel commun.

D'autre part, la future maison d'écrivain Michel Butor et le Manoir des Livres de Lucinges, deux lieux culturels d'Annemasse Agglo en cours de création, seront équipés du réseau de chaleur bois citoyen de la commune et inscrit dans une logique de transition énergétique. Ainsi, l'ancienne chaudière au fioul de la demeure émettant du CO2 fossile a été remplacée durant l'été. Le bilan de ces futurs services en rejets de polluants sera donc nettement amélioré.

### **Mise en réseau des bibliothèques**

En 2018, dans l'optique de promouvoir l'égalité d'accès à la lecture et à la culture, Annemasse Agglo et les communes ont voté la gratuité des inscriptions et des retards pour tous les usagers des bibliothèques de lecture publique du territoire (qu'ils soient résidents de l'agglomération ou non). Celle-ci prendra effet à partir du 24 juin 2019, date de lancement du réseau Intermède.

Outre l'abonnement gratuit, le réseau offrira :

- une carte unique permettant l'accès à toutes les bibliothèques
- un choix documentaire plus étendu
- un seul site web pour accéder au catalogue global et gérer ses réservations
- la livraison des ouvrages réservés dans la bibliothèque de son choix un agenda évènementiel commun

## **Des mesures visant à améliorer les conditions de vie des personnes sans domicile stable**

### **De l'hébergement au logement**

Annemasse Agglo, ayant en charge la Politique de la Ville, travaille à mettre en relation les différents acteurs du secteur précarité / hébergement / travail social. De fait, un réseau local s'est constitué et des relations partenariales ont été formalisées via notamment des conventions passées avec diverses associations agissant sur le territoire en faveur des populations les plus précaires.

Au fil des années, plusieurs projets, structures, dispositifs ont pu être créés, développés, améliorés :

- réalisation du Centre d'Hébergement d'Urgence et de Stabilisation Maison Coluche
- réhabilitations du Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT) et du Foyer de Travailleurs Migrants en résidence sociale
- création d'un Dispositif d'Hébergement d'Urgence (DHUJ)
- création de l'Equipe Mobile Psychosociale (EMP)
- professionnalisation de l'Accueil de jour

Aujourd'hui la création du Pôle des Solidarités, lieu adapté et pensé pour l'accueil des personnes sans domicile fixe et regroupant divers associations du territoire dans une logique de mutualisation des moyens, permet d'envisager de nouvelles perspectives en termes d'accompagnement et de services proposés.

### **Lutte contre les exclusions**

Dans le cadre de sa politique de Cohésion Sociale, Annemasse Agglo contribue au fonctionnement de l'Accueil de Jour de l'Agglomération Annemassienne. L'Escale est un lieu qui accueille et accompagne toute personne isolée en situation d'errance, sans résidence stable.

Aux côtés des bénévoles de l'association Escale Accueil, une équipe de travailleurs sociaux, salariés d'Annemasse Agglo, accueille et accompagne les publics particulièrement démunis et fragilisés dans leurs parcours d'insertion ou de réinsertion sociale et professionnelle.

Cet accueil de jour contribue à garantir un accès aux droits pour ces personnes: le droit d'être accueilli dignement, le droit au lien social, le droit au logement, le droit à l'insertion, le droit d'accès aux prestations sociales, le droit à l'accès aux soins. L'accompagnement social a pour objectif d'aider à l'élaboration d'un projet de vie centré sur la personne.

De plus, à la demande de l'Etat et dans le cadre du Plan d'Urgence Hivernale national, Annemasse Agglo met en œuvre depuis 15 ans et durant toute la période hivernale, un dispositif local complémentaire permettant la mise à l'abri des personnes sans domicile : l'EPCI assure, entre le 1er

novembre et le 31 mars, le fonctionnement de deux Abris, offrant chacun 20 places d'hébergement d'urgence. Ils permettent d'apporter une réponse, certes partielle, à un surcroît de demandes d'hébergement d'urgence sur le territoire durant les mois d'hiver.

L'un est destiné à accueillir les personnes isolées (15 places hommes et 5 places femmes) et l'autre à l'accueil de familles (20 places).

Les personnes sont orientées vers ce dispositif uniquement par le SIAO 115 en charge de la coordination nationale et départementale du dispositif de veille hivernale.

Une équipe de travailleurs sociaux, mobilisée via un partenariat avec l'association ARIES, assure l'opérationnalité des deux abris. L'accompagnement social mis en place vise à une évaluation sociale et à un appui à la recherche de solutions de sortie de l'hébergement d'urgence.

### **Mesures en faveur des populations sédentarisées**

Annemasse Agglo mène une politique visant à l'amélioration des conditions de vie et d'habitat des populations de gens du voyage sédentarisées.

Un protocole d'agglomération définit la méthodologie d'intervention et la mise en œuvre opérationnelle axée sur l'habitat, l'accompagnement social et l'insertion socioprofessionnelle. Il s'agit, pour chaque commune d'Annemasse Agglo, de mobiliser du foncier nu ou à réhabiliter, et de le mettre à disposition de l'EPCI sous forme d'une convention. Annemasse Agglo assume alors l'aménagement nécessaire à l'installation du ménage, la réalisation des équipements et la gestion locative directe ou partagée avec un opérateur.

Une convention de partenariat avec ALFA3A, association chargée de l'accompagnement social, vise à optimiser l'articulation entre les communes, les services du Conseil Départemental et les familles. Annemasse Agglo a pu ainsi définir un programme d'actions et d'opérations. Conformément aux orientations du PLH du territoire, il contribue à l'accès au logement et au maintien des ménages défavorisés du territoire, en réponse aux besoins de logements spécifiques.

En phase avec le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, et avec le PLH intercommunal, Annemasse Agglo étudie chaque année la faisabilité technique et financière d'opérations de type construction d'habitat social adapté, ou aménagement de terrains équipés (construction avec sanitaires et espace de vie).

### **Résorption des campements illicites**

Confrontés depuis plusieurs années à des évacuations et reconstitutions de campements illicites sur leur territoire, les élus d'Annemasse Agglo souhaitent, avec le soutien de l'Etat et du Conseil départemental, créer un dispositif durable d'accompagnement social et d'insertion des familles vivant dans des campements de fortune et/ou squats.

Ce dispositif a pour but la mise à l'abri des familles en s'appuyant sur la mise à disposition d'hébergements de transition (logements diffus et base de vie temporaire), renforcée par un accompagnement social de grande proximité.

En 2018, la signature entre l'Etat, le Conseil Départemental, l'association ALFA3A et Annemasse Agglo d'une stratégie territoriale, s'inscrivant dans le protocole départemental de coopération relatif à la résorption des campements illicites 2018-2022, concrétise cette volonté.

Ce document vient préciser les modalités techniques et financières d'un partenariat spécifique aux enjeux et contexte locaux, et ce au regard de la circulaire du 25 janvier 2018 visant à donner une nouvelle impulsion à la résorption des bidonvilles et campements illicites.

## 2.4 Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

### Cohésion sociale

La politique de cohésion sociale d'Annemasse Agglo se traduit par l'accompagnement et la mise en place d'actions de proximité à destination des habitants. Elle s'inscrit dans le cadre de la Politique de la Ville à travers le Contrat de Ville et d'une politique sociale de Droit Commun sur l'ensemble du territoire. L'intervention d'Annemasse Agglo se concrétise par le soutien et l'accompagnement de structures associatives compétentes dans un domaine particulier, mais également par le portage en direct d'actions à destination des habitants. Ces actions s'articulent autour de quatre univers thématiques.

#### **Accès aux droits, Citoyenneté, Prévention et Médiation**

Afin de soutenir et d'accompagner la mise en place d'actions visant le développement de la justice de proximité ainsi que la médiation, la prévention, l'accompagnement social et l'accès aux droits, Annemasse Agglo dispose de différents dispositifs dont :

- la Maison de la Justice et du Droit (MJD), qui est à la fois un établissement judiciaire et un service extérieur d'Annemasse Agglo. Ce service de proximité permet aux habitants de bénéficier de renseignements juridiques mais également d'être aidés dans leurs démarches judiciaires.
- et le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) a vocation à mettre en œuvre une stratégie sur le plan local en favorisant les partenariats, prévenant la délinquance des jeunes, prenant en compte les victimes d'infractions et en travaillant sur les questions de prévention et de médiation.

#### **Accompagnement tout au long de la vie, Santé, Diversité, Education**

Les services d'Annemasse Agglo soutiennent, mettent en réseau et coordonnent des actions adaptées aux différentes étapes de la vie, de la question de l'enfance à celle de l'accompagnement des seniors. Ils travaillent également sur l'articulation entre les structures sanitaires et sociales dans le but de faciliter l'accès aux soins des publics en difficulté.

#### **Précarité et Hébergement**

Annemasse Agglo accompagne et coordonne la mise en place de dispositifs ayant la mission d'apporter des réponses adaptées aux besoins en terme d'accueil, d'hébergement d'urgence et temporaire (cf. paragraphe intitulé : «Des mesures visant à améliorer les conditions de vie des personnes sans domicile stable » dans la partie 2.3).

#### **Insertion et Accès à l'emploi**

Il s'agit, pour cette thématique, de soutien aux associations : Mission Locale, Dispositif TREMLIN, Chantiers d'Insertion par l'activité économique, Association pour le Droit à l'Initiative Economique (promotion du microcrédit), etc, afin de réaliser des actions à destination d'un public en insertion ainsi qu'un travail sur le développement de réponses alternatives en amont de l'emploi classique.

Par ailleurs, les services d'Annemasse Agglo et des communes ont mené à bien la démarche de construction d'un Projet Social de Territoire (PST), qui a vocation à alimenter les réflexions et les orientations politiques du mandat. Le cheminement du projet a abouti à la formalisation d'une Charte du PST dont l'objectif consiste à faire de ce PST la base et le fondement d'une politique intercommunale de cohésion sociale pour les prochaines années.

### Lutte contre l'isolement des aînés



Depuis 2015, le service gérontologie /handicap de la Direction de la Cohésion Sociale s'inscrit comme un membre moteur des différents collectifs d'action liées aux questions du vieillissement (Bien Vieillir, Aides aux Aidants). En 2018, et à l'instar des constats réalisés au niveau national, la problématique de l'isolement des âgés s'est concrétisée par l'organisation d'une journée dédiée à ce thème :

Cet évènement a débouché sur la constitution d'une COOPERATION locale, dans le droit fil de la MOobilisation NAtionale de Lutte contre L'ISolement des Agés (MONALISA). Cette nouvelle initiative regroupe d'ores et déjà une quinzaine de structures locales (associations, bailleurs sociaux, collectivités) et se donne pour objectif d'offrir aux coopérateurs des moyens de communication et de formation.

### **Politique en faveur du jeune public**

Annemasse Agglo est propriétaire du centre de loisirs sans hébergement de La Bergue à Cranves-Sales, pour lequel elle développe un projet éducatif visant à mettre à la disposition des familles et des enfants de l'agglomération annemassienne un site de qualité, où sont organisées, des activités variées visant à développer la socialisation, l'apprentissage de la vie en groupe, le respect de l'autre et de la nature.

Le centre de la Bergue est labellisé « Citoyenneté Education à l'environnement et Développement durable » (C.E.D), par la ligue de l'enseignement et les ministères de la Jeunesse et Sports, de l'Education nationale et de l'Agriculture. Ce label est avant tout la garantie d'une démarche en matière de développement durable (gestion écologique du fonctionnement et contenus pédagogiques des séjours en rapport avec le thème).

Les élus d'Annemasse Agglo ont entériné une nouvelle politique tarifaire pour le centre de la Bergue en 2013. Cette grille est indexée sur le quotient familial des utilisateurs du CLSH. Au-delà de la stricte application des bons alloués par la CAF à destination des familles les moins aisées, Annemasse Agglo adapte ainsi les tarifs de son centre de loisirs, de manière plus fine, à la réalité des ressources des ménages du territoire.

L'impact de cette tarification est en partie supporté par l'EPCI, à travers la participation à l'exécution du service prévue par le contrat de délégation de service public.



## **2.5 Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**

<p style="text-align: center;"><b>La mise en œuvre de la stratégie globale de développement économique sur son axe « Ville durable »</b></p>
--

En 2017, Annemasse Agglo a formalisé sa stratégie globale de développement économique et touristique dans un document approuvé par le Conseil communautaire en juillet 2017, dont l'axe 1 s'intitule « S'appuyer sur les potentiels pour développer une ville durable ».

En effet, Annemasse Agglo conduit des projets d'ampleur pour répondre à des grands enjeux en matière de développement urbain : constitution de zones d'aménagement comme Etoile Annemasse Genève ou la construction d'infrastructures de mobilité comme la ligne Léman Express ou le Pôle d'Echange multimodal (Gare d'Annemasse, Maison de la Mobilité et du Tourisme). Ces développements, liés à la densification de l'agglomération, au cœur du Grand Genève, sont aussi des opportunités économiques à saisir. C'est pourquoi Annemasse Agglo a intégré dans ses filières économiques stratégiques la construction durable et la mobilité qui sont au cœur du concept du principe de Ville Durable.

Il s'agit, au travers de l'accompagnement de ces marchés clés sur la mobilité et la construction durable, de :

- contribuer au développement économique du territoire d'Annemasse Agglo et plus largement du Pôle métropolitain du Genevois français par la création d'emplois, le renforcement de son attractivité, la valorisation de son image
- contribuer au développement de la formation continue et de l'enseignement supérieur sur le territoire d'Annemasse Agglo et du Genevois français
- être générateur d'innovations sur le territoire, en attirant aussi bien de nouveaux usagers qu'en générant de nouveaux projets multi-partenariaux, innovants et ambitieux dans un rôle de catalyseur, positionné à l'interface des enjeux de chaque typologie d'acteurs (entreprises, universités, organismes de formation, pôles de compétitivité)

Annemasse Agglo a reconfiguré en 2018 les missions confiées à la Maison de l'Economie-Développement pour mieux répondre à ces enjeux, ce qui s'est traduit dans de nombreuses démarches, certaines étant décrites plus précisément dans d'autres parties du présent rapport :

- action menée sur certains produits d'immobilier d'entreprise thématiques « Ville Durable » (PULS, Espace Claudius Vuargnoz)
- professionnalisation des acteurs de la construction durable, avec notamment la sortie du MOOC (formation en ligne gratuite) « Construire : défis techniques, juridiques et commerciaux », ou encore la labellisation du Campus des métiers et des qualifications « Transfrontalier, construction durable et innovante »
- développement de la filière mobilité, avec notamment l'organisation du Forum international de la mobilité durable les 15 & 16 novembre 2018, ou encore le travail préparatoire à la mise en place d'un espace démonstrateur dans le cadre de la Maison de la Mobilité et du Tourisme
- travail avec Bouygues Immobilier pour expérimenter des innovations sur le quartier Etoile Annemasse Genève

**Vers le management des centralités commerciales d'Annemasse Agglo**

Depuis plusieurs années, Annemasse Agglo est engagée dans une démarche proactive de développement commercial durable, avec notamment depuis juin 2016, la création d'un service mutualisé de « management des centralités commerciales » pour mieux répondre aux problématiques commerciales communales ou intercommunales.

Ce service partagé en 2017 par l'agglomération et les communes d'Annemasse, Gaillard, Bonne et Vétraz-Monthoux a structuré et mis en œuvre son programme d'action en partenariat avec les unions commerciales, les chambres consulaires et la MED à l'image des programmes FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) qui se sont eux poursuivis sur 2018. Cette démarche s'inscrit dans une politique plus globale de développement territorial, conformément aux objectifs du SCoT, dont le renforcement des centralités.



Dans ce cadre, Annemasse Agglo a notamment :

- poursuivi son soutien direct aux commerçants et artisans avec l'attribution de subventions pour la rénovation des vitrines commerciales, la mise en accessibilité ou la sécurisation des points de vente dans le cadre des programmes FISAC Transversal (clôturé en mars 2018) et FISAC Transports (clôture prévue le 05/01/2019). Dès la fin 2017 et en prévision de la fin des dispositifs FISAC, une réflexion s'est engagée pour poursuivre ces aides FISAC dans le cadre d'une nouvelle aide de la Région Auvergne Rhône-Alpes et en février 2018, le conseil communautaire d'Annemasse Agglo a approuvé une convention avec la Région visant à autoriser l'agglomération à aider financièrement les TPE du commerce, de l'artisanat et des services des centralités. Cette aide financière s'inscrit en cofinancement du dispositif mis en œuvre par la région « aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente ».
- poursuivi la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement économique des travaux du Tramway Annemasse Genève avec notamment le maintien de l'accompagnement individuel réalisé par Annemasse Agglo, la MED et les Chambres Consulaires en partenariat avec les administrations de l'Etat et la tenue d'un cycle « compétences commerces » de 4 dates de conférences/formations destinées aux commerçants et artisans pour surmonter les difficultés qu'ils peuvent connaître. Plus d'informations sur : <http://www.tram-annemasse-geneve.fr/riverains-professionnels/>
- étudié les 43 premiers dossiers de demande d'indemnisation dans le cadre de la Commission d'Indemnisation à l'Amiable pour le projet de Tramway Annemasse Genève.
- poursuivi la mise en œuvre de son Observatoire du Commerce en partenariat avec les chambres consulaires notamment dans le cadre des nombreux travaux impactant son cœur d'agglomération.
- lancé une grande démarche structurante de marketing commercial pour son cœur d'agglomération en partenariat avec les unions commerciales et artisanales.



Enfin, le plan d'action global sur le commerce s'est poursuivi avec de nombreuses actions dans les domaines de l'urbanisme commercial, de l'immobilier commercial (étude pour la mise en place d'une Boutique à l'Essai – projet non abouti pour le moment), de l'environnement du commerce (livraisons, déchets, stationnement, etc.), et de l'animation commerciale.

Le service a également renouvelé son adhésion au Réseau des Centres-Villes Durables et de l'Innovation (Centre-Ville en Mouvement : [www.centre-ville.org](http://www.centre-ville.org)), qui accompagne et fédère ses membres dans leurs projets d'innovation et de redynamisation des centres villes.

Toutes ces actions confortent la position des centralités du territoire (centres villes, centres-quartiers, centres-bourgs et centres-villages) comme lieux de production et de consommations préférentiels.

L'objectif est de permettre de favoriser une économie locale et présenteielle, enjeu majeur de développement économique durable, avec des déplacements limités pour la production et la consommation et avec un degré de satisfaction et de service des populations locales renforcé.

**Zoom sur l'observatoire du commerce**

L'observatoire du commerce a été mis en œuvre dans le cadre du programme FISAC Transports en 2012 afin de détenir une connaissance approfondie de l'état de l'activité économique tout au long des projets de transports afin de pouvoir concevoir des actions d'accompagnement adapté aux professionnels riverains. Cette action a notamment été mise en œuvre pour le projet du tramway.

Cet outil permet aussi d'avoir une vision générale de l'évolution de l'activité commerciale sur le territoire et notamment des centralités du cœur d'agglomération (Annemasse, Ambilly, Gaillard et Ville-la-Grand) mais aussi sur les autres communes de l'agglomération (excepté Juvigny ne disposant pas de commerce) via des relevés des points de vente et des locaux commerciaux vacants et via une enquête de conjoncture auprès des professionnels des centralités commerciales d'Annemasse, Ambilly et Gaillard.

ENQUETE DE CONJONCTURE DANS LES COMMERCES  
D'ANNEMASSE, AMBILLY ET GAILLARD  
3<sup>e</sup> trimestre 2018

**LA SANTE ECONOMIQUE DES ENTREPRISES INTERROGÉES**



Ces données permettent entre autres, d'apprécier les dossiers de demande de la Commission d'Indemnisation à l'Amiable pour le projet du Tramway.

**Zoom sur la marque commerciale « Côté Annemasse »**

Dans un contexte de travaux, de développement des commerces de périphérie et du e-commerce, commerçants et artisans, élus et partenaires institutionnels de l'agglomération se sont réunis pendant plusieurs mois pour élaborer une véritable stratégie de valorisation des commerces de proximité du cœur d'agglomération.



« Côté Annemasse » est une vraie démarche de marketing commercial qui a pour objectif de promouvoir une nouvelle image d'un cœur d'agglomération dynamique en mettant en avant ses nombreux atouts commerciaux : diversité de l'offre, qualité du service rendu et sens de l'accueil.

Elle s'est traduite au printemps 2018 par le lancement de la marque « Côté Annemasse » et le déploiement d'un plan de communication ambitieux rythmé par 4 campagnes de communication et des animations commerciales destinées à accroître la fréquentation des commerces et des services de la centralité et à ancrer dans la durée une image positive du cœur d'agglomération.

Plus d'informations sur : <https://www.facebook.com/CoteAnnemasse/>

**Des espaces et outils dédiés aux entreprises durables****Un nouvel hôtel d'entreprises « Ville durable et innovation » aux côtés de la pépinière PULS**

Courant 2018, la pépinière d'entreprises PULS a atteint un taux de remplissage de 92%, avec 13 bureaux occupés par 10 entreprises.

ENTRELAC, entreprise de Coworking, a quitté en fin d'année 2017 les locaux qu'elle occupait sur plateau de la pépinière PULS, pour s'installer dans de nouveaux locaux, propriété d'Annemasse Agglo, au 1<sup>er</sup> étage du même bâtiment ANTARES.

Dans ce contexte, il été décidé de faire évoluer l'offre immobilière du plateau de la pépinière PULS, suite à la libération de ces locaux occupés par ENTRELAC, en créant, aux côtés de l'offre de bureaux en pépinière, une nouvelle offre de bureaux à louer en hôtel d'entreprise.

Cette partie hôtel d'entreprise, qui sera thématisée « ville durable et innovation » comme la pépinière PULS, proposera notamment une réponse aux besoins de localisation post-pépinière des entreprises de PULS. C'est aussi une possibilité d'accueil d'entreprises autres, toujours dans le respect de la thématique. C'est un élément qui renforce le repère « ville durable et innovation » qu'est PULS dans la ZAC Etoile Annemasse Genève et sur le territoire.

**Espace « Claudius Vuargnoz »**

Suite à l'acquisition en 2016 d'un ancien bâtiment de meubles de près de 2000 m<sup>2</sup> sur la commune de Cranves-Sales, Annemasse Agglo a engagé en 2018, assistée par le cabinet de maîtrise d'œuvre M'Architecte, des études de réhabilitation et de réaménagement.

Le projet est structuré autour de 3 composantes aux usages différents mais ayant une cohérence d'ensemble assurée par une thématisation globale autour de la notion de « ville durable ».

- un espace « SIAE » (Structures d'Insertion par l'Activité Economique) « Brigades Vertes du Genevois » et « Trait d'Union » avec des bureaux, des ateliers et des espaces de stockage
- un espace « entreprises » avec des bureaux et/ou ateliers pour des entreprises en lien avec la ville durable
- un espace « mutualisé » répondant à des besoins en formations, expositions et ateliers liés à la thématique de l'éco-construction

Le réaménagement vise notamment « le BBC rénovation » en cohérence avec les ambitions d'Annemasse Agglo sur l'amélioration de son patrimoine bâti.

L'Espace Claudius Vuargnoz permettra de répondre à plusieurs enjeux de la stratégie globale de développement économique du territoire, notamment par sa contribution à la politique de développement de formations, par son développement de synergies entre les autres produits économiques proposés par l'agglo, par son soutien aux SIAE et par l'optimisation des espaces via les mutualisations et les échanges entre les futurs utilisateurs. La requalification de ce bâtiment contribuera à la qualité paysagère d'une entrée de ville et d'agglomération majeure.

Les premiers travaux débuteront au printemps 2019 et l'installation des différentes structures dans le bâtiment est prévue pour le premier trimestre 2020.

### **L'implantation d'entreprises de l'éco-construction**

Conformément à la réglementation en vigueur, une enquête publique a été menée du 2 mai au 15 juin 2018 au sujet du permis d'aménager de la future zone artisanale de Cranves-Sales dite « Borly II », qui avait notamment pour objectif de favoriser l'implantation d'entreprises liées à l'éco-construction.

Après six semaines de consultation, l'enquête publique a permis de recueillir trois cents avis de la part de divers acteurs du territoire de l'agglomération annemassienne (acteurs économiques, institutionnels, associations, agriculteurs, riverains, particuliers, etc.). Le commissaire-enquêteur a remis le 30 juillet 2018 son rapport final, prononçant un avis défavorable.

Les rencontres avec l'ensemble des parties prenantes favorables ou non au projet, les séances de travail entre les élus, le recueil des avis donnés lors de l'enquête publique, enfin le résultat de l'enquête publique ont permis d'enrichir la réflexion et de converger collectivement sur la nécessité de répondre aux enjeux dans un cadre beaucoup plus large.

Ainsi, les élus ont pris la décision de retirer le permis d'aménager de ce projet, dont les enjeux doivent être posés au niveau de l'agglomération entière. La question de l'équilibre sur le territoire étant central, il faut arriver à trouver des réponses aux besoins de l'emploi, du développement des PME TPE et des artisans, aux besoins du logement et à la volonté de préserver les espaces agricoles, les espaces naturels et de promouvoir l'agriculture de proximité. Ce débat trouvera naturellement sa place dans la concertation impulsée en 2018 dans le cadre de la révision du SCoT.

<p><b>La promotion d'un tourisme durable et rayonnant</b></p>
---

### **Un office de tourisme labellisé « Qualité Tourisme »**

La compétence tourisme est exercée par la Communauté d'Agglomération Annemasse - Les Voirons Agglomération depuis sa création le 5.12.2007 au titre de ses compétences optionnelles. L'Office de tourisme « Annemasse - Les Voirons Tourisme » est un Etablissement Industriel et Commercial (EPIC), créé le 01.04.2010. Celui-ci assure l'accueil et l'information des touristes ainsi que la promotion touristique du territoire communautaire.

Cette compétence communautaire est devenue obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec l'adoption de la loi NOTRe.

Les deux EPCI Annemasse agglo et la Communauté de communes du Genevois se sont rapprochés en 2017 et ont décidé d'exercer la compétence « création d'Offices de tourisme » à l'échelle du territoire d'Annemasse Agglo et de la Communauté de Communes du Genevois, et de poursuivre l'activité de l'EPIC Annemasse-Les Voirons tourisme à ce territoire élargi.

La nouvelle structure élargie a été créée en 2017, effective au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : l'Office de tourisme «Monts de Genève – Haute-Savoie- France ». Les deux EPCI et l'Office ont signé en 2018 une convention d'objectifs pour 3 ans, dans laquelle le projet touristique commun est défini, avec des objectifs de résultats annoncés pour cette période.

Les axes stratégiques définis dans cette convention 2018-2020 sont :

- créer et promouvoir une image et une notoriété unique, une destination touristique
- développer et promouvoir l'offre touristique auprès de ces 3 cibles redéfinies (cible individuels et médias, cible groupes, cible affaire)
- engager une démarche de digitalisation et commercialisation
- pérenniser la démarche qualité
- optimiser l'accueil et l'information des publics (local et touristique)
- renforcer la dynamique partenariale et fédérer les acteurs publics et privés

Annemasse Tourisme a obtenu le label « Qualité Tourisme » le 28 octobre 2013, pour une durée de trois ans. Le 17 et 18 novembre 2016, un audit de contrôle annuel, réalisé et soumis à Office de Tourisme de France, a validé le renouvellement du label. Il exige le respect d'un référentiel précis contenant des critères de qualité vis-à-vis de la clientèle, des partenaires et de l'organisme de tutelle, et notamment en lien avec le développement durable. Depuis plusieurs années déjà, Annemasse Tourisme s'implique pour le Développement Durable dans ses actions avec la prise en compte, dans les projets de développement et d'aménagements futurs, de l'accueil et de l'accessibilité à l'information pour les publics spécifiques (séniors, familles, publics porteurs de handicaps,...) ou encore son travail, au niveau de la gestion interne de la structure, à l'évolution des pratiques liées à la préservation de l'environnement...

- mise en place et utilisation d'outils digitaux afin de réduire l'impact environnemental
  - guide pratique : lecture directe sur le site Internet et réduction de moitié du nombre d'exemplaires papier édités (20 000 en 2018 / 10 000 en 2019)
  - intensification de la communication via réseaux sociaux pour limiter l'édition de flyers
  - poursuite et approfondissement des sites internet des anciens OT en parallèle d'un travail approfondi pour un site internet Monts de Genève de Genève
  - le site internet « My-annemasse.com se poursuit sur 2018, la fabrique à bons plans », permet la recherche et l'accès aux services (hôtels, restaurants,...) et événements sur le territoire
  - et dématérialisation de la taxe de séjour par un logiciel acquis pour l'ensemble du territoire fusionné
- attitude responsable
  - mutualisation copieur OT + TAC, et campagne pour réduire le nombre mensuel de copies (relevé mensuel du compteur)
  - renouvellement du parc informatique pour limiter la consommation énergétique de 30%
  - réunion dématérialisée dès que possible (appel skype)
  - mise en valeur des partenaires engagés dans des démarches durables reconnues
  - charte écoresponsable partagé au personnel
- bâtiment
  - locaux norme HQE avec régulation automatique de la lumière et du chauffage, et isolation optimisée
- événement et éco-responsabilité
  - ces chartes sont à mettre en place pour des événements d'ampleur et rayonnant pour lesquels nous ne sommes plus missionné à ce jour
  - promotion de l'éco-mobilité avec vélo station à l'accueil (géré par la TAC), et sensibilisation des visiteurs avec animations prévu autour du vélo en juin 2019.
- valorisation du patrimoine naturel
  - promotion des massifs des Voirons, Vuache et Salève en valorisant leur qualité environnementale et en sensibilisant les publics sur la nécessité de leur préservation.
  - édition d'une carte touristique valorisant les voies vertes et l'ensemble des possibilités offertes aux visiteurs pour visiter le territoire en mobilité douce
  - valorisation des engagements en matière de développement durable du territoire auprès des clients
- solidarité
  - collaboration étroite avec des associations d'insertion (les Brigades vertes)

## Le balisage des sentiers de randonnée

Annemasse Agglo a engagé en 2012 une démarche du balisage de ces sentiers pour :

- participer à un maillage local et départemental pertinent, également engagés par d'autres porteurs de projets (Syndicat Intercommunal du Foron (SIFOR), Communauté de communes du Bas-Chablais, Vallée Verte...)
- rendre ces itinéraires attractifs pour la pratique de la randonnée et favoriser la découverte du Massif des Voirons dans toute sa richesse naturelle, paysagère et patrimoniale
- tenir compte des contraintes foncières par la recherche d'un consensus avec les propriétaires concernés
- et favoriser une fréquentation canalisée compatible avec le respect des milieux naturels et les contraintes de l'activité agricole et forestière

Trois sentiers d'intérêt communautaire dans le Massif des Voirons, ont été balisés et inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées (PDIPR) de Haute Savoie entre 2014 et 2015:

- le Sentier de la Cave aux Fées, sur les communes de Saint-Cergues et Cranves-Sales
- le Sentier de la boucle du signal des Voirons, sur les communes de Machilly, Saint-Cergues et Bons en Chablais (Hors périmètre Annemasse Agglo)
- le Sentier du Pralère, sur la commune de Lucinges, Cranves-Sales et Saint-Cergues

En 2016, Annemasse tourisme et l'Office de Saint Julien et du Genevois ont créé un outil de promotion commun des activités randonnée et récréatives de pleine nature sur les massifs des Voirons, du Salève, et du Vuache : la marque « Monts de Genève » et son site internet « [www.monts-geneve.com](http://www.monts-geneve.com) ». L'année 2018 a également permis à Annemasse Agglo de mieux valoriser ces sentiers et ses espaces remarquables ou vues en réfléchissant :

- à des panneaux de valorisation le long de la voie verte n°1
- à une carte vélo intégrant les espaces naturels, qui pourra être distribuée à la nouvelle Maison de la Mobilité et du tourisme



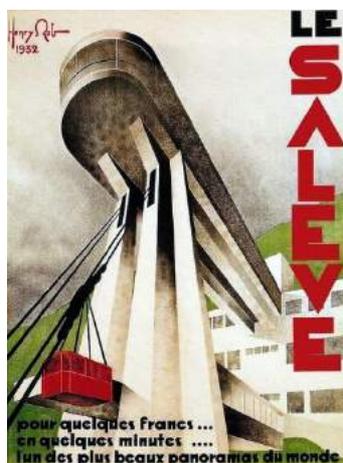
En parallèle, à l'automne 2016, Annemasse Agglo a démarré l'élaboration de son Schéma Directeur des Randonnées, avec l'aide d'un prestataire extérieur. Cet outil de stratégie territoriale en matière de randonnée pédestre, VTT et équestre a été créé en 2013 par le Conseil Département de Haute-Savoie. Il a pour objectifs de structurer l'offre de randonnée au sein d'un territoire, de planifier pour 5 ans l'aménagement, le balisage et l'entretien des sentiers, et enfin, de valoriser cette offre. Pour Annemasse Agglo, il permettra notamment:

- d'améliorer la connaissance des sentiers existants et la coordination de l'ensemble des gestionnaires du territoire, afin d'assurer une meilleure visibilité de l'offre loisirs nature du territoire
- de valider les sentiers inscrits au PDIPR, voire même d'améliorer l'offre en créant et inscrivant de nouveaux sentiers
- de hiérarchiser les sentiers et d'organiser leur gestion
- et enfin, de permettre aux différents gestionnaires d'accéder aux financements du Conseil Départemental pour la création, l'entretien et l'aménagement des sentiers (ces financements étant bloqués jusqu'à ce que le schéma soit réalisé)

L'année 2017 a permis de faire un état des lieux détaillé de l'ensemble des linéaires de sentiers PDIPR du territoire, validé par le Comité de pilotage, mais également de proposer une amélioration de ce réseau de sentiers et sa diversification. Pour cela, 5 nouveaux sentiers (ou liaisons entre deux sentiers) ont été étudiés en 2017 en vue d'intégrer le Schéma directeur. Ce schéma a permis de rediscuter de l'intérêt de ces sentiers mais aussi de réfléchir aux gestionnaires de ces sentiers. Par exemple, le SM3A, suite à sa prise de compétence Gémapi, a décidé de ne plus s'occuper du balisage du sentier PDIPR Léman-Mont Blanc qui devra être porté par les communautés de communes traversées.

L'année 2018 a permis de rediscuter la politique des sentiers de randonnée d'Annemasse Agglo à partir du diagnostic de 2017. Ainsi, le comité de pilotage et le bureau communautaire ont validé que l'élargissement de la compétence d'Annemasse Agglo à la gestion et la valorisation de l'ensemble des sentiers inscrits au PDIPR (quel que soit leur classement par le CD74). Ainsi, Annemasse Agglo devra gérer, entretenir et baliser le GR Balcon du Léman et les chemins du soleil (sentier national VTT), les trois sentiers des Voirons, et sera chargé du balisage et de l'entretien du balisage des sentiers gérés par le SM3A c'est-à-dire le Chemin du Foron et ses connexions/ variantes, ainsi que le cheminement Léman-Mont Blanc le long de l'Arve. Le Schéma prévoit au cours de cinq ans des modifications d'itinéraires de certains sentiers, mais également des créations de nouveaux sentiers par Annemasse Agglo. Ce Schéma finalisé sera validé en 2019.

**Le téléphérique du Salève, un lieu touristique à préserver**



La Téléphérique du Salève est géré par le Groupement Local de Coopération Transfrontalière pour l'Exploitation du Téléphérique du Salève (GLCT TS). Créé en 2006, le GLCT TS est une structure publique de droit français, d'après l'Accord de Karlsruhe, car son siège est basé à Etrembières.

Le GLCT TS est composé de la République et Canton de Genève, de la Commune de Monnetier-Mornex et d'Annemasse Agglo, qui participent financièrement à l'entretien du bâtiment.

Le GLCT TS a délégué l'exploitation de l'équipement à la Société du Téléphérique du Salève (filiale de RATPDev), via une délégation de service public. Un contrat de concession domaniale est également en vigueur pour l'exploitation du restaurant.

**Le projet de réhabilitation**

En 2010, une mission de diagnostic permet de définir une stratégie de rénovation globale. Le constat est évident : les espaces accessibles au public des deux gares sont vieillissants et ne sont pas au niveau de qualité attendu par les visiteurs toujours plus nombreux (locaux du restaurant, galerie d'arrivée, terrasses, etc...).



*Une fréquentation toujours en hausse*

*En septembre 2017, la Société du Téléphérique du Salève a fêté, en présence des élus du GLCT TS, le 2 millionième passage depuis 10 ans.*

Ainsi depuis 2016, le GLCT TS, appuyé par le CAUE de la Haute-Savoie (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement), programme une rénovation thermique et technique des deux gares et la réhabilitation du restaurant pour atteindre un niveau de performance énergétique supérieur à la RT2012 (norme thermique), mais aussi pour rendre les bâtiments plus confortables, et permettre une ouverture de l'infrastructure tout l'hiver. Cette rénovation comportera également des améliorations en termes de sécurité, et une mise aux normes générale (accessibilité, locaux mieux adaptés au personnel d'exploitation, etc...). Le projet de réhabilitation permettra également la rénovation patrimoniale de la gare supérieure qui est l'un des plus beaux exemples de l'architecture du début du XXème siècle, œuvre de l'architecte genevois Maurice Braillard. Le bâtiment est d'ailleurs en cours d'inscription à l'inventaire des monuments historiques depuis mars 2018



En 2017, les conclusions de l'étude de programmation du CAUE de la Haute-Savoie permettent de chiffrer le montant du projet de rénovation et de lancer le concours de maîtrise d'œuvre. Trois candidats ont présenté leur projet en mai 2018.

Le lauréat désigné par le jury du concours est le cabinet d'architectes Devaux & Devaux.

Après le démarrage de la mission de maîtrise d'œuvre en septembre 2018 et la consultation des entreprises en 2019, les travaux devraient débuter à l'automne 2020 pour une mise en service au printemps 2022.



### **Le renouvellement du contrat de DSP**

La DSP pour la gestion du téléphérique arrivant à échéance le 31 mars 2019, le GLCT TS a mandaté le groupement ESPELIA/ADP pour l'épauler dans le renouvellement du contrat de DSP.

4 candidats ont envoyé leurs candidatures en Août 2018 et seuls deux ont remis une offre en novembre : STS (actuel délégataire) et La Belle Montagne.

Le prochain délégataire sera connu en mars 2019, à l'issue de la phase de négociations.

L'exploitation du téléphérique sera différente en 2022 puisqu'elle devra prendre en compte les nouvelles activités développées dans le cadre du projet de réhabilitation du site.

<b>Une poursuite de la dynamique de coopération avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)</b>
--

Les 29 et 30 octobre 2015, Annemasse, sous l'égide des Nations-Unies, avait accueilli un événement inédit : le 1er Forum international sur les partenariats public-privé pour le développement durable. L'évènement avait été co-organisé par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), le gouvernement français à travers la mission permanente de la France auprès de l'ONU et Annemasse Agglo, avec le soutien de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Département de la Haute Savoie.



Ainsi, sous l'impulsion d'Annemasse Agglo, le Grand Genève a été la capitale de la mobilité les 15 et 16 novembre 2018. Entre Archamps, Annemasse et Genève, près de 400 personnes ont participé au Forum international de la mobilité durable, dont des entreprises, des instituts de recherches, des élus nationaux et internationaux.

Ces acteurs ont repensé la mobilité durable de demain et le Grand Genève a fait office d'exemple avec ses nombreuses réalisations et projets. Les développements actuels sur le territoire et plus largement sur le Grand Genève, avec l'arrivée imminente du Léman Express et du Tram Annemasse - Genève, est exemplaire à plus d'un titre :

- ces réalisations susciteront, avec la visibilité que leur a donnée le Forum, un grand intérêt auprès des acteurs nationaux et internationaux de mobilité
- ces réalisations et celles programmées en matière de mobilité sur le territoire entre la France et la Suisse constituent un excellent exemple de coopération internationale et locale réussie
- ces projets sont importants compte tenu de leur contribution au développement et à l'intégration économique du Grand Genève et des régions voisines de part et d'autre de la frontière

Le Forum international de la mobilité durable a été organisé par Annemasse Agglo avec de nombreux partenaires tels que l'ONU, via l'Unitar (Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche), sous le haut patronage du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, le cluster et pôle de compétitivité CARA, le Pôle métropolitain du Genevois français. Il s'est tenu sur deux journées avec des réflexions sur la mobilité au local le jeudi, qui a accueilli 200 personnes, et sur la mobilité au global le vendredi avec 175 personnes présentes.

Des « side-events » ont également été organisés sur le territoire :

- visites terrain : Chantier du tram Annemasse-Genève, Chantier français du CEVA, Ballade en vélo électrique sur la Voie verte, Visite du PC sécurité ATMB, présentation du bus électrique TOSA
- session au Palais des Nations Unies
- soirée BtoB « Projets de mobilité : le match gagnant collectivité – entreprises »
- exposition les Pionniers de l'énergie solaire en partenariat avec la Fondation PlanetSolar.

Ce forum aura permis de faire connaître le Grand Genève et l'agglomération annemassienne en tant que territoire actif, matière de projets pour une mobilité durable, d'initier de nouveaux partenariats avec des acteurs publics, privés, scientifiques et de lancer une année riche en nouvelles infrastructures.

**La labellisation d'un « Campus des métiers et des qualifications » transfrontalier, thématisé sur la construction durable et innovante**

Par décret du 1<sup>er</sup> août 2018, le campus des métiers et des qualifications « Transfrontalier, construction durable et innovante » a été labellisé, sur proposition conjointe de l'Education Nationale et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il s'agit du premier campus des métiers à vocation transfrontalière. Il possède également la particularité de se déployer sur deux bassins géographiques Annemasse Agglo et le Genevois français d'une part, et Nord Isère d'autre part.

Cette labellisation permettra de mieux identifier le territoire comme un lieu de référence de l'éco-construction afin de favoriser le développement de nouvelles formations sur cette thématique. Dans sa conception, cette démarche associe les acteurs de la formation, de l'innovation et de l'entreprise pour créer du lien sur le territoire, améliorer l'employabilité des publics et soutenir la filière.

## **CONCLUSION**

Le rapport développement durable 2018 présente, de manière très synthétique, le contenu de la politique de développement durable d'Annemasse Agglo, volontairement très transversale.

Il cherche à apporter une réelle lisibilité des politiques publiques en matière de développement durable aux habitants, élus de l'agglomération, agents et partenaires, en mettant en exergue les thématiques où il est nécessaire de pérenniser les actions engagées et celles où une marge de progression existe encore.

L'année 2018 a été une année forte en matière de développement durable, avec notamment l'aboutissement du projet de Voie Verte du Grand Genève ainsi que l'ouverture de nouveaux services à la population (Maison de l'Habitat, Maison de la Mobilité).

L'année 2019, sera l'année de la concrétisation avec la mise en service du tram, la signature du Contrat de Territoire Espace Naturel Sensible ou encore le lancement du réseau des bibliothèques : des sujets variés à l'image des thématiques du développement durable.